

janvier 2013

Taluyers

infos



Sommaire

edito et conseils municipaux

- L'édito du Maire 3
- Conseils municipaux 6

commissions

associations

copamo

taluyers tout simplement

infos pratiques



L'équipe municipale vous présente
tous ses voeux pour 2013.



Commission Urbanisme

Marc MIOTTO, Jean Jacques COURBON,
Guy DANIEL, Charles JULLIAN, Thierry MICHAUDON,

Commission Environnement, Cadre de vie

Charles JULLIAN, Guy DANIEL, Dominique CHAPUT,
Dominique FONS, Thierry MICHAUDON,

Commission Ecoles et Jeunesse

Odile BRACHET, Dominique CHAPUT, Yves CUBLIER,
Dominique FONS, Véronique MARY,

Commission aux Affaires Sociales

Martine TREVISANI, Dominique FONS,
Dominique CHAPUT, Véronique MARY,

Commission Animation du Village

Gérard CHOLLET, Jean Jacques COURBON,
Véronique MARY, Fabienne ROUX LAFORIE,

Commission Communication et Informations

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX, Gérard CHOLLET,
Jean Jacques COURBON, Véronique MARY,
Fabienne ROUX LAFORIE.

Direction de La Publication

Pascal Outrebon

Responsable de La Rédaction

Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture

La Commission Communication et
Informations, les bénévoles correcteurs et Céline

Création et impression

FBW Impressions 69440 TALUYERS

Imprimé sur papier norme FSC



Talusiennes, Talusiens, je vous adresse à toutes et tous mes vœux de bonne et heureuse année 2013.

Que ce monde en crise et en mutation ne nous prive ni de confiance ni d'audace.

Le logement en France, l'urbanisation talusienne et son encadrement, la vie associative et les finances locales ... le cap est fixé.

Le logement en France

La question du logement peut être une question douloureuse. C'est un sujet de première nécessité et la France est maintenant confrontée à l'enjeu de la production de 900 000 logements manquants, source d'emplois qui, pour le coup, ne sont pas délocalisables.

On constate effectivement ces dernières années une baisse importante du nombre de logements mis en chantier. Par ailleurs, la rénovation et l'adaptation des logements a été trop lente et un grand plan de rénovation énergétique est nécessaire pour améliorer la qualité du quotidien des gens et réduire leur facture énergétique.

L'accession à la propriété et le lancement d'une opération immobilière sont aussi parfois difficiles quant au prix du foncier et à la frilosité des banques.

Fort de ce diagnostic, l'extrême majorité des communes de France participe de manière volontariste à l'effort de diversification de l'habitat et au développement du logement social ; celles dont le taux doit être de 20% de logements aidés (et bientôt 25%) et celles qui, comme Taluyers, répondent à la politique de l'habitat du Pays Mornantais et aux nécessités de leur territoire.

Notre taux de logements sociaux représente désormais 2.8% de l'habitat talusien.

L'urbanisation de Taluyers et la révision du Plan Local d'Urbanisme (Voir en pages intérieures les comptes rendus des Conseils Municipaux sur ce point)

Notre PLU, approuvé en 2005, a repris les principales dispositions de la loi SRU (absence d'étalement urbain, économie de l'espace, densification, diversification de l'habitat...).

Dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais), document d'orientation qui s'impose au PLU, Taluyers est classé en polarité 3, cela implique, pour notre commune, une répartition des types d'habitat (individuel, groupé, collectif) et un rythme de croissance précis de l'urbanisation. Par ailleurs, nous devons mettre en application le Grenelle de

l'environnement, les zones de protection des espaces naturels et agricoles (PENAP) qui pour Taluyers vont protéger 95% de ces espaces pendant 30 ans.

Cette protection était bien nécessaire car l'agriculture de l'Ouest Lyonnais est diversifiée et dynamique mais fragilisée par l'étalement urbain et la péri urbanisation progressive des espaces ruraux.

Il nous fallait donc mettre à niveau notre PLU pour qu'il intègre ces nouveaux éléments.

Le SCOT, qui est le cadre de référence, fixe pour Taluyers un nombre de 220 nouveaux logements de 2006 à 2020. Les «poches» de constructibilité sont parties à la construction de manière concomitante en 2011 et 2012. Il s'est ajouté les objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) du Pays Mornantais qui prévoyait la création de 20 logements à loyer maîtrisé avant fin 2012.

Par ailleurs, le redécoupage des parcelles s'est accéléré, permis par la loi SRU et incité par le prix élevé du foncier à Taluyers.

Pour un développement maîtrisé de la commune, nous avons déterminé, en octobre, des périmètres d'étude dans l'enveloppe urbaine. Il sera possible maintenant d'y instaurer un sursis à statuer sur certaines demandes d'autorisation d'urbanisme qui remettraient en cause la bonne intégration architecturale et la cohérence de fonctionnement de voisinage.

En effet, il convient de laisser la possibilité de construire mais il est nécessaire de s'inscrire dans les objectifs du SCOT et d'étaler dans le temps notre urbanisation pour qu'elle soit digeste et harmonieuse.

Ainsi, en novembre, la commune a lancé **la révision de son Plan Local d'Urbanisme** pour mieux encadrer l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine actuelle. Cette révision ne portera en aucun cas sur un étalement urbain et portera sur un renforcement de la préservation de nos espaces agricoles et naturels qui nous entourent et qui font de nos villages tout le charme.

Dans le cadre de cette procédure, les modalités de concertation et d'explication au public sont, bien entendu, prévues.

Nous verrons, à travers cette volonté de réviser, quelle sera la limite de notre action par rapport aux effets paradoxaux de la loi SRU et du SCOT qui confirme la politique de densification des espaces urbanisés d'une part, mais qui fixe un développement maîtrisé de notre population, d'autre part.

L'accueil des nouveaux habitants

Cette diversification de l'habitat bien nécessaire pour que chacun ici, à tout âge, puisse trouver sa solution a commencé à porter ses fruits.

En effet, la municipalité a eu récemment le plaisir d'accueillir une quarantaine de couples, tout sourire, véritablement heureux de découvrir Taluyers et sa qualité de vie. Ils ont déjà bien noué entre eux leur tissu social et ressenti la proximité comme

une occasion de convivialité et d'entraide et les écoles font le reste, en général, pour parfaire l'intégration.

Accueillir des habitants est toujours porteur d'avenir pour le territoire et la classe d'âge qui manquait de plus en plus à Taluyers -les 25 à 35 ans- retrouve de belles couleurs. Leurs attentes sont conformes à la plupart des Talusiens déjà installés notamment le développement des transports en commun, le service à la personne -petite enfance et personnes âgées- le maintien ou le développement du commerce de proximité, le maintien des services publics, le développement d'infrastructures associatives et sportives, des écoles accueillantes.

Nous travaillons pour tous les Talusiens, avec l'intercommunalité, à cultiver ces différents champs d'actions.

La vie associative / les nouvelles structures.

Ces nouvelles structures route de Berthoud, particulièrement réussies, permettent maintenant d'accueillir nos associations et leurs nombreux adhérents dans de bonnes conditions et leur permettent d'envisager une bonne évolution de leurs activités.

Pas moins de 20 associations talusiennes utilisatrices de nos structures publiques pourront désormais y évoluer dans un lieu unique, moderne et convivial. Il va faire partie de notre vie quotidienne et contribuera, je l'espère, à l'unité et à la fierté des Talusiens.

Les jeunes n'ont pas été oubliés puisque des terrains d'évolution sont à leur disposition côté écoles ainsi qu'un nouveau local jeunes contigu à notre salle d'animation et qui voit se développer la politique jeunesse intercommunale.

Le transfert des activités est en cours et pourra rapidement libérer les locaux du centre village devenus mal adaptés, trop exigus et souvent énergivores.

Ce tournant important pour la vie associative talusienne nous a permis de remettre à plat les relations entre les associations et la collectivité. Celles-ci doivent, de plus en plus, être clarifiées sur le plan juridique et financier. Un travail a été effectué pour évaluer les coûts de fonctionnement pour la collectivité et par association (fluides, surfaces et temps d'occupation, coût de l'entretien par nos agents..) non compris la maintenance des locaux.

Pour chaque association utilisatrice des locaux publics, dès 2013, sera appliqué un loyer équivalent à son coût de fonctionnement réel. Il s'agit ainsi d'évoluer avec toutes dans la transparence des coûts et la responsabilisation. Ce loyer sera compensé par une subvention équivalente à laquelle sera ajoutée, le cas échéant, une subvention sur demande (pratique actuelle). Ces nouvelles relations ont été concrétisées dans le cadre de nouvelles conventions signées entre les deux parties.

Les finances de la commune.

La réforme en cours de l'Etat suscitée par le gros déficit des finances publiques nous entraîne dans un nouvel acte de décentralisation et la remise en cause des aides aux collectivités (son concours financier a été gelé pour 2011-2012-2013 et il va être réduit dès 2014).

Les collectivités votent leur budget en équilibre, contrairement au budget de l'Etat ; elles jouent un rôle moteur dans l'investissement et donc pour l'emploi ; elles représentent 70% de l'investissement public pour seulement 9% de la dette publique. Néanmoins, il est désormais nécessaire qu'elles aient une gestion des plus rigoureuses de leurs finances publiques.

Nous n'avons pas attendu, à Taluyers, ce contexte de restriction des aides pour contrôler notre gestion.

Cette épargne de gestion et la légère augmentation de nos recettes due aux nouvelles constructions facilitent, bien entendu, le financement de nos nouvelles infrastructures.

Leur impact est donc minimisé au mieux dans nos finances actuelles et futures et nous gardons un fond de roulement (trésorerie) annuel stable et supérieur aux communes du Rhône de la taille de Taluyers.

En effet, nous avons persévéré ces dernières années à travailler sur nos économies de fonctionnement.

Cette action a largement porté ses fruits puisque de 2007 à 2012, en 6 ans, nos coûts de fonctionnement de la collectivité n'auront augmenté que de 2% par an malgré l'évolution naturelle des salaires et indices, la hausse des prix, la hausse des énergies... la prolifération des normes et réglementations, les couvertures juridiques croissantes, l'évolution de notre population..

Dans ce contexte de vigilance accrue sur les finances publiques mais aussi d'une fiscalité des citoyens déjà bien sollicitée, il n'est ni opportun, ni utile d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales talusiennes et nous préserverons aussi les abattements. Nous devons continuer nos efforts de rationalisation et continuer de passer toutes dépenses au crible de l'opportunité et de la nécessité.

2013 sera ainsi **le 9ème budget talusien sans augmentation des taxes** (environ 70% des communes du Rhône ont augmenté leurs taxes - taxe d'habitation et taxe foncière- au cours de ces 9 années).

Il faut aussi espérer de l'Etat qu'il freine ses exigences de dépenses nouvelles provoquées par les administrations et notamment les normes.

La notion de simplification est très importante pour parvenir à des économies.

Les élus des collectivités locales ont leur part à prendre du redressement de la France ; il faut, pour cela, préserver la capacité d'investissement des collectivités locales ; c'est un atout important pour notre économie et pour l'emploi.

Dans un monde qui bouge, fait de perspectives mais aussi d'inquiétudes, je vous réitère mes meilleurs vœux pour vous et vos proches et je forme aussi le souhait que chacun fasse le maximum pour préserver notre bien commun talusien et notre « bien vivre ensemble » à Taluyers.

taxe d'habitation : explication des taux communaux

Valeur locative brute du logement occupé. Elle est fixée par les services fiscaux. En 2012, la revalorisation des bases décidée par l'Etat est de + 1,8 %

TAXE D'HABITATION 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute ❶	6355	6355	6355	6355	
Valeur locative moyenne	4124	4124	3473	4124	
❷ A B A T T E M E N T S	• Général à la base	%		%	
	• Personnels à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnels	20%	1650	10%	1650
	- Par personne rang 3 ou + pour personnels	25%		15%	
	• Spécial à la base	5%		%	
	• Spécial handicapé	%		%	
Base nette d'imposition ❸	4705	4705	5632	4705	
Taux d'imposition 2012	14,55%	2,55%	7,73%	0,209%	Total des cotisations
Cotisations 2012 ❹	685	120	435	10	1250
Taux d'imposition 2011	14,55%	2,11%	7,73%	0,211%	
Rappel cotisations 2011	670	97	354	10	
Variation en valeur	+15	+23	+81	0	Frais de gestion ❺
Variation en pourcentage	+2,24%	+23,71%	+22,88%	0%	4 22
Abattements de référence 2003/2012 ❻	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Prélèvement pour base élevée ❻
• Général à la base					
• Par personnels à charge (rang 1 ou 2)					
• Par personnels à charge (rang 3 ou +)					Prélèvement sur résidences secondaires ❼
• Spécial à la base					
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2011 ET 2012					
	ANNÉE 2011	ANNÉE 2012	En valeur	En pourcentage	Plafonnement selon le revenu ❽
(a) Cotisations	1142	1272	+130	+11,38%	
(b) Abattements				%	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1142	1272	+130	+11,38%	
LOCALS TAXÉS : NOMBRE D1					
Taux global 2000 corrigé ❹ 18,75 % Cotisation référence 2003 ❺	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
	2410967629H	MAISON		H	6355
					Montant de votre impôt
					1272

Abattements qui permettent de diminuer la base d'imposition. Taluyers est la commune du Pays mornantais qui a gardé les abattements les plus favorables

Taux d'imposition voté par le conseil municipal. Ces taux n'ont pas changé depuis 9 ans à Taluyers

La taxe d'habitation est un impôt s'appliquant à chaque personne disposant d'un bien immobilier (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit).

Elle est payée par la personne qui réside dans le logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Elle se calcule en multipliant la valeur locative du logement (déterminée par l'Etat) par un taux d'imposition qui est voté chaque année. Après avoir procédé à d'éventuels abattements, on obtient le montant de la taxe d'habitation.

La commune de Taluyers maintient des abattements plus favorables pour les personnes à charge (1,2,3 ou plus) et un abattement spécial à la base qui réduit mécaniquement, pour les personnes concernées, la base nette d'imposition.

L'intercommunalité correspond à la COPAMO (Communauté de Communes du Pays Mornantais). Depuis 2011 et la réforme de la Taxe Professionnelle, l'intercommunalité reçoit la part de la taxe d'habitation qui était perçue par le Département. La COPAMO a appliqué sa propre politique d'abattement, avec le même taux et la même valeur locative moyenne pour chacun des contribuables du territoire.

Le Syndicat de communes correspond au Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) chargé d'administrer le service public de distribution d'électricité et l'éclairage public.



compte rendu du conseil municipal du lundi 10 septembre 2012

Marché de construction d'une maison des associations et d'un plateau sportif - lot 16 Equipements sportifs - avenant n°2

Par délibérations en date du 14 juin 2011, 4 juillet 2011 et 27 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé la souscription des 17 lots du marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif, route de Berthoud.

Le lot 16 concerne les équipements sportifs et a été attribué à l'entreprise Green Style.

Le conseil municipal du 23 avril 2012 a approuvé l'avenant n°1 qui prévoyait l'installation des cages et des panneaux, ainsi que le traçage et les tests d'homologation des deux terrains pour un montant de 6 728,40 € HT.

L'avenant n°2 concerne l'installation de butées de boules sur le muret béton qui délimite les terrains pour un montant de 3 231,00 € HT, soit une augmentation totale de + 9,3 % du montant initial du lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'avenant n° 2 du lot 16 - Equipements sportifs
- à conclure avec l'entreprise GREEN STYLE pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

Marché de construction d'une maison des associations et d'un plateau sportif - lot 15 Espaces verts - avenant n°2

Par délibérations en date du 14 juin 2011, 4 juillet 2011 et 27 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé la souscription des 17 lots du marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif, route de Berthoud.

Le lot 15 - Espaces verts- a été attribué à l'entreprise GREEN STYLE en groupement avec l'entreprise JACQUARD.

Le conseil municipal du 12 mars 2012 a approuvé la signature d'un avenant n°1 qui concernait la réalisation d'un engazonnement par placage de gazon préculivé pour un montant de 6 356,40 € HT. L'avenant n°2 concerne l'installation d'une borne fontaine pour un montant de 1 205,00 € HT, soit une augmentation totale de + 6,5 % du montant initial du lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'avenant n° 2 du lot 15 - Espaces verts - à conclure avec l'entreprise GREEN STYLE pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

Modification du tableau des effectifs

Les vestiaires du foot de Taluyers ont fait l'objet de travaux qui ont quasiment doublé sa superficie et par conséquent le temps consacré à son entretien. L'adjoint technique de 2ème classe en charge de l'entretien des bâtiments communaux voit son temps de travail hebdomadaire augmenter de 1 heure, passant ainsi de 17h30 à 18h30.

Au vu des effectifs de l'école maternelle, l'inspection académique a décidé, jeudi 6 septembre, de créer une quatrième classe de maternelle à Taluyers. Par conséquent, il est nécessaire de créer un quatrième poste d'ATSEM de 1ère classe à temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la modification et la création de postes tel qu'indiqué
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs

Compétence assainissement collectif du SYSEG - transfert de la collecte et du contrôle des raccordements au réseau public

Le SYSEG a engagé une réflexion sur le transfert de la compétence collecte des effluents de ses communes membres afin de compléter sa compétence actuelle en matière d'assainissement et la création d'une compétence à la carte « eaux pluviales ». Dans ce cadre, le SYSEG a lancé une étude d'opportunité et d'impacts et plusieurs réunions ont eu lieu en concertation avec les communes afin de permettre de présenter les modalités de ces transferts et la modification des statuts,

Le projet des statuts modifiés ainsi présenté intègre la compétence collecte et le contrôle des raccordements au réseau public de collecte à la compétence « assainissement collectif » du SYSEG. Le comité syndical du SYSEG a, par délibération du 28 juin 2012, approuvé les modifications statutaires et notamment l'extension de la compétence Assainissement Collectif à la collecte et au contrôle des raccordements au réseau public de collecte et demandé aux Communes membres d'approuver, par délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de ladite délibération, les modifications statutaires ci-après annexées,

Aussi, il est demandé au conseil municipal de la Commune de Taluyers d'approuver les modifications de la compétence Assainissement Collectif du SYSEG et les modifications statutaires qui en découlent.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'une politique commune des 18 collectivités du bassin versant qui composent le Syndicat. Toutes les communes concernées ont convenu du bien fondé de ce transfert de compétence.

Les conséquences de ce transfert seront effectives au 1er janvier 2013 et sont les suivantes : plus de participation du budget communal au SYSEG, plus de budget assainissement, la valeur de la surtaxe assainissement est conservée jusqu'en janvier 2015, puis une convergence s'opère jusqu'en 2023 avec un coût de 0,76 € HT/m³ pour ce qui sera la surtaxe syndicale. Actuellement, à Taluyers, la surtaxe d'assainissement est de 0,78 € HT/m³, elle sera donc parfaitement stable jusqu'à 2023.

Le budget assainissement de Taluyers fait pour l'instant ressortir des excédents de 116 k€ en exploitation et 85 k€ en investissement. Le montant des annuités d'emprunts s'élève à 40 k€. Dans le cadre du transfert, les excédents et les emprunts sont pris en charge par le SYSEG, sachant que ces excédents seront en priorité dirigés vers des projets de la commune.

S'agissant de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, celle-ci sera uniformisée sur le secteur du SYSEG à 1 000 €, sachant qu'elle s'élève à 1 200 € à Taluyers.

Jean-Jacques COURBON s'interroge à propos des communes qui n'ont rien fait, et sur le fait que les excédents n'iront pas vers elles.

Monsieur le Maire indique que les excédents budgétaires de Taluyers sont réservés pour des projets pour Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la modification de la compétence Assainissement Collectif du SYSEG et les modifications statutaires qui en découlent;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers du SITOM - année 2011

Monsieur le Maire présente les principaux éléments du rapport :

- Le SITOM est composé de 28 communes pour 80 000 habitants

- Il y a une collecte par semaine pour Taluyers,

- La production de déchets représente 521 kg/ habitant en 2011, pour 509 kg/habitant en 2010,

- Sur ces 521 kg, 471 kg sont valorisés (déchetterie, tri sélectif,...), l'objectif de valorisation du Grenelle II de l'environnement fixé à 75 %, est donc largement atteint,

- 492 tonnes de déchets verts ont été soustraites à l'incinération grâce aux composteurs,

- Le coût net du service s'élève à 60 €/ an et par habitant, soit 0,16 €/habitant/jour.

Jean-Jacques COURBON s'interroge sur les habitants qui ne respectent pas les consignes de tri. Charles JULLIAN indique que quand il y a un refus de tri, la collectivité peut les alerter par courrier.

Monsieur le Maire indique qu'il serait pertinent d'avoir des sacs transparents

Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'eau potable du MIMO - année 2011

Jean-Jacques COURBON présente les principaux éléments du rapport :

- Le service dessert 23 598 habitants,

- Le nombre total d'abonnements domestiques est de 9 995, à Taluyers il s'élève à 930,

- Longueur de réseau Linéaire (en m) : 282 095. Le Syndicat a renouvelé 20 km de réseau ces 5 dernières années,

- Pour l'année 2011, le prix de l'eau a augmenté de 1,90 % pour une facture de 120 m³,

- Qualité de l'eau : Tous les résultats sont conformes: taux de conformité: 100 %,

- Nombre de branchements en plomb changés dans l'année: 43.

Instauration de périmètres d'études dans l'enveloppe urbaine et mise en place de sursis à statuer

Monsieur le Maire indique que la commission urbanisme a, au préalable, travaillé sur cette thématique en collaboration avec le cabinet AUA. Le PLU actuel a été approuvé en 2005 et rendu exécutoire en 2007. Il reprend les principales dispositions de la loi SRU, notamment concernant le frein à l'étalement urbain, l'économie de l'espace, la densification, la diversification



Conseils municipaux

de l'habitat et le renouvellement du parc urbain. Il reprend également les prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) qui s'impose au SCOT qui lui-même s'impose au PLU. La DTA imposait au PLU un développement résidentiel par densification à partir du noyau central et préconisait un développement au même rythme que les années précédentes, d'où les contradictions observées aujourd'hui. Monsieur le Maire rappelle la définition du concept de village



densifié au cœur de ces documents d'urbanisme : organisation en courte distance, densifiée, avec des déplacements doux, favorisant la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle. LA DTA impose 50 logements à l'hectare pour organiser un noyau de village densifié dans un rayon pédestre de 500 mètres à 1 kilomètre, puis sur les franges urbaines, amenuiser la densification. Elle privilégie de façon réglementaire le renouvellement urbain plutôt que l'étalement urbain, favorise la compacité urbaine en mettant en évidence le contraste entre l'espace naturel et l'espace bâti.

Les PENAP (Protection des Espaces Naturels Agricoles et Périurbains) vont dans ce sens puisqu'elles permettront de protéger 95 % des espaces naturels et agricoles de Taluyers pendant 30 ans. De plus, nous devons désormais «grenelliser» les PLU, c'est-à-dire appliquer le Grenelle de l'environnement pour pouvoir mettre en avant cette protection des espaces naturels et agricoles.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui s'impose au PLU, met Taluyers en priorité 3. Cela implique un objectif de répartition des types d'habitats suivants :

25% d'habitat individuel, 45 % d'habitat groupé et 30 % d'habitat collectif.

Dans les faits, ces objectifs ne sont pas atteints pour l'habitat groupé. L'habitat individuel continue à se développer plus vite. Le SCOT prévoyait de traiter les « dents creuses », qui sont des espaces de centre village au sein de l'enveloppe urbaine mais pas encore urbanisés, et la réhabilitation de l'existant.

Le législateur n'avait pas prévu, dans le cadre de la loi SRU, de la DTA ou du SCOT les nombreux redécoupages de parcelles. Se sont ajoutées les préconisations du PLH du pays mornantais qui prévoit pour Taluyers la réalisation de 40 logements sociaux dont 20 avant 2012. L'objectif est atteint car 22 logements sociaux ont été réalisés (18 sur la Gaillardière et 4 sur les Jardins Pie x).

De plus, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais qui est le cadre de référence qui assure la cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme, fixe pour la commune de Taluyers un nombre maximum de 220 nouveaux logements entre 2006 et 2020. Or, il a été déposé 161 demandes de permis de construire entre 2006 et aujourd'hui. Par conséquent il ne reste à la commune que 60 logements à réaliser d'ici 2020. Or il reste dans l'enveloppe urbaine du potentiel d'urbanisation. Les « poches » de constructibilité étaient connues et identifiées dans le PLU et sont rapidement et de manière concomitante parties à la constructibilité.

Il faut maintenant nécessairement mettre à niveau ce PLU pour, d'une part, appliquer les dispositions du Grenelle 2, du SCOT et du PLH, et d'autre part mieux maîtriser ce développement de l'urbanisation et le risque de redécoupages de parcelles peu conforme à une bonne intégration architecturale ou générant trop de promiscuité. Il convient de laisser la possibilité aux propriétaires de construire mais il est nécessaire de l'étaler dans le temps et rendre cette urbanisation plus conforme à l'urbanisation traditionnelle et mieux maîtriser les schémas architecturaux futurs.

A cet effet, il a fallu déterminer des périmètres d'étude en centre village à l'intérieur desquels seraient mises en place des règles permettant d'instaurer un sursis à statuer sur certaines demandes d'autorisation d'urbanisme susceptibles de remettre en cause la bonne intégration architecturale et ne correspondant pas aux objectifs assignés.

Marc MIOTTO poursuit en rappelant que le 28 mai 2011, à la demande des élus, les services de la Préfecture et Madame la Sous-Préfète sont venus constater les effets de la loi SRU sur le territoire et les redécoupages de parcelles.

L'objectif était d'obtenir des outils permettant de maîtriser l'urbanisation. N'ayant rien obtenu de concret, il est apparu nécessaire de prendre une décision et instituer un sursis à statuer permettant à la commission urbanisme et au Maire de pouvoir mettre un sursis à statuer sur les demandes de permis de construire concernées par les 6 périmètres mis en place. Ainsi, 6 périmètres ont été institués :

- Périmètre 1 : secteur de la Bénichonnière

Localisation : zone située de part et d'autre de la route départementale n°105, à proximité de la mairie et de part et d'autre de la rue Sainte Agathe. Elle est délimitée au sud par le chemin rural n°17.

Zonage : zones UC et AUE du PLU

Superficie : environ 35 839m²

- Périmètre 2 : secteur de l'hôpital

Localisation : zone délimitée au nord par la rue du Prieuré, à l'est par la rue de la Tour à l'ouest par le bâti qui fait front sur la rue de la Grande Charrière.

Zonage : zones UA et UC du PLU

Superficie : environ 7 841m²

- Périmètre 3 : Sainte Maxime

Localisation : zone délimitée au nord par la rue du Prieuré, à l'est par la rue du Mollard et au sud par la rue des Blanchardes.

Zonage : zones UC et AUE du PLU

Superficie : environ 29 497m²

- Périmètre 4 : Les Blanchardes

Localisation : zone répartie autour de la rue Saint Marc et la route départementale n°105 en partie sud est du village. Elle est délimitée à l'est par la zone d'activité de la Ronze.

Zonage : zones UC et US du PLU

Superficie : environ 88 205m²

- Périmètre 5 : La Bezace

Localisation : zone délimitée au nord par le chemin de la Guette et à l'ouest par la rue de la Cordonnerie.

Zonage : zone UC du PLU

Superficie : environ 15 183m²

- Périmètre 6 : Les Rivoirelles

Localisation : zone délimitée au sud par le RD36E en direction de la commune d'Orliénas et à l'ouest par le chemin des Rivoirelles.

Zonage : zone UC du PLU

Superficie : environ 10 812m²

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce dispositif permet uniquement de statuer sur certains permis de construire, localisés sur ces 6 périmètres d'étude, qui ne correspondent pas aux enjeux et aux objectifs qui nous sont assignés. Pour les autres, rien ne change. La mise en place de ce sursis à statuer est le préalable à la mise en révision générale du PLU. Ce dispositif est de nature à préserver l'évolution du secteur pour une durée maximale de 10 ans et ouvre droit pour les propriétaires au droit de délaissement au-delà du délai de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- INSTAURE les périmètres d'étude suivant le plan joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés par le projet urbain, conformément aux dispositions de l'article L 111-10 du Code de l'urbanisme

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Compte-rendu des décisions prises sur délégation

Le marché relatif à l'acquisition de deux banquettes béton et de six corbeilles destinées à être installées sur l'espace sportif et ludique de la route de Berthoud est attribué à Green Style - 140, rue Jules Guesde 69491 Pierre Bénite pour un montant de 4 889,25 € TTC.

Tour de table

Charles JULLIAN

• Le 04/10, une réunion d'information sur la loi Grenelle se déroulera à Chaponost

• Concernant les Espaces Naturels Sensibles, la délibération du Conseil Général a été reçue en mairie.

Marc MIOTTO

• Le projet des jardins familiaux avance puisque la CAUE a rendu son étude début juillet. Le projet se montera en plusieurs étapes, cela a été vu avec les Architectes des Bâtiments de France.

• Le projet des WC publics a également été vu avec les ABF : ils se situeront sur le parking du Prieuré, à proximité de la partie ouverte qui donne sur la rue de la Tour.

Odile BRACHET

• La rentrée s'est déroulée mardi 4 septembre avec les effectifs suivants :

• 154 élèves en élémentaire. A 6 élèves près, il y avait une ouverture de classe.

• 100 élèves en maternelle, soit le nombre suffisant pour l'ouverture d'une quatrième classe.

Un enseignant a été nommé rapidement. Cette classe sera dans la classe à mezzanine avec 20 enfants. L'ATSEM est en cours de recrutement, le choix se fera le plus rapidement possible.

Un remerciement est adressé aux élus et agents techniques pour le travail de mise en place de cette quatrième classe, ainsi qu'aux agents d'entretien et aux ATSEM qui prennent en charge temporairement le travail supplémentaire.

• A la cantine scolaire, Amandine DHELLIN est en charge de l'organisation appuyée par Florence LAIB et Agnès PEREIRA. Au niveau de l'encadrement des enfants à la cantine, toutes les ATSEM seront présentes au moment du 1^{er} service, c'était une de leurs demandes au cours de la réunion de bilan de juin. Dans la cour, deux ATSEM surveillent tandis que les deux autres déjeunent, puis elles inversent.

• RASED : une réunion a eu lieu en présence de l'inspecteur d'académie. Le projet 2010-2013 est disponible. Un local est recherché pour recevoir les parents (à voir le local jeunes).

Gérard CHOLLET

• La rencontre avec les associations aura lieu le 12 octobre.

• 10/11 : réception avec les nouveaux arrivants

compte rendu du conseil municipal du lundi 8 octobre 2012

Lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme

A- L'historique

Par délibération du 10 juillet 2003, le conseil municipal de Taluyers a mis en révision le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune, aboutissant à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) le 27 août 2007.

Une première révision simplifiée a été approuvée le 31 août 2009 afin de rendre possible un projet global sur les terrains de la communauté Pie X (création d'un hôtel dans des bâtiments existants, construction d'un petit bâtiment pour reloger les sœurs franciscaines, ouverture à la population d'un parc public). Une première modification a été approuvée le 31 août 2009 afin de porter à 60 m² d'emprise au sol les possibilités d'extension pour l'activité existante en zone Nn et ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AUL pour l'aménagement d'une aire de loisirs et de sports (Travaux d'infrastructures associatives et sportives actuellement en cours route de Berthoud).

Une deuxième modification a été approuvée le 6 février 2012, pour permettre de différencier deux secteurs dans la zone UA avec des dispositions différentes pour le règlement de l'article 12. Enfin, le 10 septembre 2012, le Conseil Municipal a instauré des périmètres d'études au sein desquels pourrait être appliqué un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, afin de mieux maîtriser la pression foncière et d'inscrire un projet cohérent au regard de la composition et de la localisation de ces secteurs.

B- Le contexte

Depuis 2007, le cadre législatif a connu plusieurs bouleversements, et notamment les lois :

- Droit au logement opposable (5 mars 2007)
- Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (3 août 2009)
- Loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » (12 juillet 2010)
- Modernisation de l'agriculture et de la pêche (27 juillet 2010).

Parallèlement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais, qui est le cadre de référence et qui assure la cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme, a été approuvé le 2 février 2011 et est exécutoire depuis le 25 avril 2011.

C- La proposition

Ces modifications successives de la législation impliquent une refonte des PLU qui doivent être rendus compatibles dans un délai imparti. Elles renforcent la prise en compte de l'environnement dans le sens de la limitation de la production des gaz à effet de serre, de l'utilisation des énergies renouvelables, de la moindre consommation de l'espace agricole, du respect des biodiversités, de la mixité sociale, ou encore des bâtiments basse consommation.

Pour ces raisons, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Taluyers doit évoluer car les orientations qui fondent le PADD datent de 2003 et il est nécessaire de les resituer dans

le contexte de pression foncière et immobilière qui caractérise le territoire et pour cela, la révision générale doit poursuivre, notamment, les objectifs suivants :

- Mise en conformité avec les lois et le cadre réglementaire précédemment cité,
- Développement harmonieux et encadré du territoire talusien,
- Respect et mise en valeur du patrimoine communal,
- Amélioration de la prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au développement durable.

En second lieu, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur la question de la concertation, il est proposé d'organiser, à minima, les modalités suivantes :

- avis réguliers dans le journal municipal, et sur le site Internet de la commune de l'évolution du dossier,
- des réunions publiques.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet, depuis la présente délibération jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et qui devra également tirer le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme, seront associés à cette révision les services de l'Etat, les présidents du Conseil Régional, du Conseil Général et de la COPAMO, les présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais en charge du SCOT.

Marc MIOTTO indique que cette mise en révision du PLU est la continuité de la délibération du dernier conseil municipal qui instaurait le sursis à statuer dans certains périmètres d'étude.

Charles JULLIAN note une certaine contradiction du SCOT qui incite à la densification mais dans le même temps impose le respect d'un rythme dans les constructions.

Monsieur le maire confirme cela en indiquant que dans le PLH, également, il existe des contraintes fortes (40 logements sociaux d'ici 2020).

Marc MIOTTO indique que par rapport aux enjeux, sur les projets collectifs, on pourra d'avantage sensibiliser les projets privés pour des logements sociaux. L'objectif serait de délibérer pour approuver cette révision avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire ajoute que quels que soient les futurs élus, les orientations de la loi devront être appliquées au niveau du Plan local d'Urbanisme.

Charles JULLIAN met en avant la nécessité de bien communiquer autour de cette révision du PLU car pour beaucoup de personnes, cela signifie l'ouverture à l'urbanisation.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit effectivement de mieux encadrer l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine actuelle et qu'il ne s'agit en aucun cas d'étaler cette urbanisation. La mise en place conjointe des PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) sera un outil fort de préservation de ces espaces.

Marc MIOTTO confirme que l'enveloppe urbaine telle qu'elle existe ne bougera pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Considérant que l'établissement de la révision du PLU aurait un intérêt pour une gestion du développement durable communal - PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

- APPROUVE les modalités de concertation prévues à l'article telles qu'elles sont définies par la présente délibération,
- SOLLICITE l'Etat, conformément au décret 83-1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les frais matériels et d'étude nécessaires à la révision du P.L.U.,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- au Président de la COPAMO en tant qu'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de l'établissement public prévu à l'article L 122-4 du Code de l'Urbanisme (SCOT).

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera inséré dans un journal diffusé dans le département;

Convention « d'atelier jardin » avec l'IMPro des Primevères pour les jardins Pie X

L'IMPro des Primevères de Saint Laurent d'Agny est un Centre d'apprentissage professionnel pour adolescents et jeunes adultes handicapés dont l'un des axes de travail est l'ouverture

de ces adolescents sur l'extérieur.

Les jardins Pie X représentent un cadre de travail qui pourrait s'inscrire dans cette démarche puisque des petits travaux d'entretien manuel pourraient être réalisés par ces adolescents dans un lieu clos et sécurisé.

Une convention entre la commune de Taluyers et l'IMPro des Primevères pourrait formaliser ce partenariat.

Celle-ci prévoit les éléments suivants :

- 5 personnes au maximum seraient à chaque fois sur les lieux, en présence systématique d'un éducateur,
- L'âge des adolescents et jeunes adultes sera de 14 à 21 ans,
- Les horaires de travail seraient les suivants : 9h30-11h30 et 14h-16h, pour une intervention hebdomadaire,
- Chaque trimestre, la mairie transmet un plan de travail à l'IM Pro,
- En contrepartie du travail, la mairie prend à sa charge une collation pour les intervenants,
- La durée de la convention est fixée à un an avec possibilité de résiliation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la mairie de Taluyers et l'IMPro des Primevères,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Tour de Table :

Marc MIOTTO

• Dans le cadre de la programmation demandée par la commune, le SYDER va entreprendre :

• Rénovation et extension de l'éclairage public route de Saint Laurent d'Agny

Les prochaines réalisations engagées par le SYDER devraient être :

• Extension de l'éclairage public rue de la Gaillardière (entre rue de la mairie et rue de la Bénichonnière)

• Requalification et extension de l'éclairage public sur la rue du Prieuré, ainsi que sur le parking du Prieuré (études réalisées).

• Le SYDER relance les différents opérateurs rue de la Grange afin de réaliser une étude globale sur l'enfouissement de l'ensemble des réseaux ainsi que la réhabilitation et l'extension du réseau.

FLEURS NATURELLES, ARTIFICIELLES, COMPOSITIONS BAPTEME, MARIAGE, DECES

FLEURISTE MARBRIER GÉRARD BIZE

265A RUE DE LA GRANGE – 69440 TALUYERS

TEL : 04.78.48.25.11 - 06.22.07.91.20

TOUS ARTICLES FUNÉRAIRES - POSE MONUMENT DANS TOUTES COMMUNES



Charles JULLIAN

- Mercredi 10/10 : rencontre avec le SITOM pour visiter la salle d'animation et la future maison des associations pour réfléchir aux moyens d'améliorer le tri sélectif avec les associations
- Réunion à Saint Laurent d'Agy sur l'usage des produits phytosanitaires avec l'objectif 0 pesticide, le 10/10 à 18h00 (SMAGGA)
- Entretien du Garon le 7/12 sur le thème de la ressource en eau
- Visite du GAEC de la Selle le 01/12 à partir de 9h00

Jean Jacques COURBON demande si sont prévues des clôtures sur le secteur de la maison des associations.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de se pencher sur cette problématique de sécurisation de ces nouvelles infrastructures car il y a encore eu des dégradations sur le chantier ce week-end. En exécutif, il a été décidé de prévoir les gaines en phase travaux pour un éventuel projet de vidéosurveillance. Cette décision politique et financière sera prise plus tard.

compte rendu du conseil municipal du lundi 12 novembre 2012

Fixation du prix des plaques gravées au columbarium

Monsieur Le Maire a pris un arrêté n°2012/A189 qui réglemente le cimetière communal de Taluyers, notamment dans son article 36 qui concerne le nouveau columbarium.

Il est nécessaire de fixer le prix de fabrication, de gravure et de la pose des plaques qui sont scellées avec les dimensions suivantes : 11 cm de longueur sur 7,5 cm de largeur, avec une épaisseur d'1 cm. Ces plaques sont en granit noir fin avec un liseré doré. Elles comporteront le nom et le prénom du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès. Les gravures s'effectueront en lettres gravées dorées de type bâton.

Après consultation de plusieurs prestataires, la mairie a choisi l'entreprise BIZE, sise 265 A rue de la Grange à Taluyers. La commande et le paiement se feront directement par la mairie. Le prix d'une plaque, posée, telle que décrite plus haut est fixé à 125 € TTC.

Ne sont pas concernés les concessionnaires d'une case à l'ancien columbarium et qui ont accepté le transfert au nouveau columbarium.

Après règlement à la mairie, les familles resteront propriétaires de cette plaque, au terme de la durée de la concession.

Guy DANIEL rappelle qu'avant, sur l'ancien columbarium, chacun faisait comme il voulait. Ceux qui ont accepté la proposition de la mairie de transférer les urnes de l'ancien au nouveau columbarium ne paieront pas les plaques. A ce propos, une petite cérémonie sera faite le jour du transfert effectif, probablement au cours du mois de janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE - FIXE le prix des plaques pour le nouveau columbarium à 125 € TTC l'unité

Convention de mise à disposition de terrain pour la réalisation de places de stationnement «Arrêt minute»

Dans le cadre de la gestion du stationnement dans le centre-village et afin de favoriser le turn-over des véhicules, outre la mise en place de la zone bleue sur la Place de la Bascule, une zone de stationnement «arrêt-minute» va être réalisée devant la boulangerie. Un marquage au sol permettra de délimiter quatre places de stationnement «arrêt-minute».

Le terrain étant privé, une convention de mise à disposition entre le propriétaire et la commune de Taluyers a été formalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE - APPROUVE la convention établie entre Monsieur Marc VERPILLIEUX et la commune de Taluyers pour la mise à disposition d'un terrain en vue de la réalisation de quatre places de stationnement de type « arrêt-minute »

- AUTORISE Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif - lot n°12 Electricité - avenant n°1

Par délibérations en date du 14 juin 2011, 4 juillet 2011 et 27 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé la souscription des 17 lots du marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif, route de Berthoud.

Le lot n°12 Electricité, a été attribué à l'entreprise ECOL, ZA des Lats n°13 - Messimy pour un montant de 139 867,55 € HT. En matière de contrôle d'accès de la Maison des Associations et des terrains de tennis, le marché de base ne prévoyait que des badges programmables et des contacts de porte avec sirène extérieure. Il a été préconisé l'installation de cylindres électroniques avec des transpondeurs pour la maison des associations, des cylindres électroniques pour les terrains de tennis avec des cartes pour l'ouverture. Cette technologie est plus fiable et permet par le biais d'un logiciel de suivre et gérer le contrôle d'accès des bâtiments. A terme, ce système présente également l'intérêt de pouvoir être étendu à l'ensemble des bâtiments communaux.

Cet avenant n°1 s'élève à 13 692,70 € HT, soit + 9,7 % d'augmentation du lot.

Monsieur Le Maire propose un récapitulatif de l'ensemble des avenants conclus jusqu'à ce jour pour le marché de la Maison des Associations et le plateau sportif. En intégrant ce nouvel avenant, ils s'élèvent au total à 31 213,50 € HT, qui, ramenés au montant total du marché arrêté à 2 636 156,12 € HT, représentent une augmentation de +1,18 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (1 abstention)

- APPROUVE l'avenant n° 1 du lot 12 - Electricité - à conclure avec l'entreprise ECOL pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

Taux de la taxe d'aménagement et exonérations facultatives

Monsieur le Maire souhaite qu'un débat puisse avoir lieu au Conseil Municipal sur ce point. Il est rappelé que la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a réformé en profondeur le régime des taxes et participations en matière d'urbanisme. Cette loi prévoit la suppression des taxes et participations existantes, et l'instauration, en remplacement, de la taxe d'aménagement, et du versement pour sous-densité.

La taxe d'aménagement doit remplacer notamment la taxe locale d'équipement (TLE), la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Pour rappel, la TLE est une imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. Elle est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune.

Après concertation avec les autres communes de la COPAMO, le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 21 novembre 2011, décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 5 % (la TLE était au taux de 5% à Taluyers) et d'exonérer totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m². Ces dispositions sont en vigueur depuis le 1er mars 2012.

Cette délibération est valable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, sachant que le taux et l'exonération fixés peuvent être modifiés tous les ans

Aussi, il est apparu opportun d'engager un débat au sein

du Conseil Municipal sur le maintien du taux de la taxe d'aménagement et l'éventualité d'étendre les exonérations.

Après présentation d'exemples (construction d'une maison de 160 m² dont un garage de 40 m², abri de jardin, extension d'un local artisanal) qui comparent la TLE et la taxe d'aménagement, Monsieur le Maire lance le débat en rappelant que malgré les éléments de contexte financiers plus globaux tels que des perspectives de concours financiers de l'Etat qui vont diminuer et des recettes de droits de mutation qui vont nécessairement se tasser, il convient de voir si l'on peut abaisser le taux de cette taxe.

Guy DANIEL indique que ces montants sont importants mais que ramenés au coût global d'acquisition de terrain et de construction d'une maison, il convient de relativiser. Le problème c'est qu'au moment où les pétitionnaires déposent le permis de construire ils ne sont pas informés de cela, il pourrait être intéressant de leur remettre une fiche technique à ce moment là.

Thierry MICHAUDON rappelle qu'un jeune couple qui construit une petite maison de 90-120 m² et voit arriver une taxe d'aménagement supérieure de 1000 € par rapport à la TLE, cela représente une année d'électricité.

André LAMOUILLE fait remarquer que certains vont payer 5 % et si on passe à 4 % cela pourra poser problème par rapport à eux. On peut être d'accord ou non avec les investissements de la commune, le fait est qu'ils servent à tout le monde et qu'il faut les financer.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX rejoint Guy DANIEL sur le fait d'informer les gens qui déposent leur permis de construire.

Marc MIOTTO regrette que ces informations ne soient plus mentionnées sur les permis de construire depuis le 1er mars 2012. Il serait souhaitable que le bénéficiaire du permis de construire soit informé de l'ensemble des taxes et participations qui lui seront demandées.

Monsieur le Maire précise que les Conseils Municipaux ont aussi d'autres possibilités d'exonérations facultatives pour la taxe d'aménagement, notamment pour les constructions financées par un prêt à taux zéro, dont on peut exonérer 50 % de la surface excédant les 100 m².

Marc MIOTTO indique qu'il y a un 2ème point sur la délibération qui concerne l'exonération de la Taxe d'Aménagement pour les entreprises installées en zones d'activités, certaines communes ont délibéré en faveur de l'exonération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une exonération a déjà été actée pour les commerces de détail de moins de 400 m²

Marc MIOTTO remarque que si l'on reste à 5%, le risque est de ne plus recevoir de demandes préalables de travaux, nécessaires pour tous travaux (abri de jardin, annexe pour piscine, etc...).

Odile BRACHET indique qu'il serait bien de différencier selon les revenus ou de nuancer mais qu'il faut être vigilant sur les pertes de recettes à venir.

Marc MIOTTO précise qu'à partir du 31/12/2014, un certain nombre de taxes et de participations seront abrogées (exemple : participation pour non réalisation de stationnement, Participations Voies et Réseaux). La taxe d'aménagement à 4 % sera tout de même d'un montant supérieur à celui de la Taxe Locale d'Equipement à 5%.

Après un tour de table, il est proposé d'abaisser le taux de la taxe d'aménagement de 5% à 4 % et d'étendre les exonérations facultatives à celle concernant les 50 % de la surface de la



résidence principale acquise avec un PTZ+ (prêt à taux zéro renforcé), au-delà des 100 premiers m² déjà exonérés de plein droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (11 voix pour, 5 voix contre)

- FIXE le taux de la Taxe d'aménagement à 4 %
- DECIDE d'exonérer dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement de 50 % mentionné au 2° de l'article L. 331-12 du code de l'urbanisme et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas d'intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation,

- MAINTIENT l'exonération totale, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2013

Une opération de recensement sera réalisée en 2013 sur la commune de Taluyers, avec une collecte qui débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013. Pour assurer la réussite de cette opération, l'INSEE demande à la commune de désigner un coordonnateur communal, chargé de superviser le bon déroulement de ce recensement.

Il est proposé que Céline CASCHERA, Adjoint administratif de 2ème classe assure cette mission de coordination. Monsieur le Maire rappelle la réorganisation du secrétariat suite au départ de Sylvia GOTTE dont les missions seront réparties et assurées par Priscillia BATTISTA, Céline CASCHERA et Michaël VERNAY. Mme GOTTE ne sera pas remplacée pour l'instant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE
- DESIGNNE Céline CASCHERA, Adjoint administratif de 2ème classe à la mairie de Taluyers comme coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2013.

Création d'emplois d'agents recenseurs

Dans le cadre de l'opération de recensement qui sera réalisée en 2013 sur la commune de Taluyers, avec une collecte qui débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013, il est nécessaire de créer 4 emplois d'agents recenseurs à temps non complet.

Il est proposé que les agents recenseurs soient rémunérés sur la base d'un SMIC mensuel brut pendant la période du 17 janvier au 16 février 2013, et d'un SMIC horaire brut en fonction des heures travaillées pour les autres tâches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE
- DECIDE la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi pré citée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 4 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 2 janvier au 28 février 2013.

- FIXE la rémunération des agents recenseurs à un SMIC mensuel brut pour la période du 17 janvier au 16 février 2013 et à un SMIC horaire brut en fonction des heures travaillées pour les périodes du 2 janvier au 16 janvier 2013 et du 17 février au 28 février 2013.

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 pour 2013.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Face à l'accroissement des effectifs à la cantine municipale, il est apparu impératif de maintenir un taux d'encadrement cohérent en matière de surveillance d'une part, et de permettre à la responsable de la cantine de se dégager du temps afin d'assurer ses missions administratives d'autre part.

Aussi, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 15 novembre 2012 au 14 novembre 2013. Cet agent assurera des fonctions de surveillance des élèves d'élémentaire qui déjeunent au premier service et d'entretien des locaux scolaires, sur la base de 8 heures hebdomadaires annualisées. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE
- DECIDE la création d'un emploi non permanent tel que décrit ci-dessus et le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures annualisées.

Odile BRACHET précise les contours du poste en indiquant qu'il s'agit d'une heure de surveillance dans la cour et cinq heures de ménage. Ainsi, Amandine DHELLIN fait le ménage uniquement le mercredi matin, cela lui libère du temps le reste de la semaine pour assumer la tâche de gestion de la cantine.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur le prix des repas au restaurant scolaire avec une analyse de l'évolution des dépenses (achat des repas au prestataire, masse salariale) et des recettes (vente des repas) sur plusieurs années. Les conclusions seront présentées lors du prochain conseil municipal.

Tour de table

Thierry MICHAUDON

• La réhabilitation du chemin de la Rosette est faite, avec un peu de raboutage. Les panneaux de stationnement interdit ont été installés rue du Pensionnat car des voitures stationnaient en face de la chicane.

Charles JULLIAN

• 2ème contrat de rivière : réunion le 07/12 matin sur la protection de la nappe phréatique du Garon. L'ensemble des maires des 27 communes est amené à se positionner sur les orientations du 2ème contrat. Certains souhaiteraient une fiscalisation par le biais de la COPAMO, il faut lutter contre ça.
• Les agriculteurs ont été rencontrés dans le cadre des PENAP, et afin d'améliorer les relations grand public avec les agriculteurs, une visite du GAEC de la Selle est organisée le 01/12 à 9h30.

Marc MIOTTO

• Contact le 15 novembre avec un cabinet d'architecte sur le projet de toilette publique, l'objectif étant la réalisation pour le 1er semestre 2013.
• Réunion le 29 novembre pour les jardins familiaux : chiffrage du projet global en tenant compte des préconisations du CAUE.



- Chantier de la Maison des Associations : les travaux route de Berthoud pour la voirie et les places de stationnement doivent durer encore 3 semaines. Le 19/11 le marquage des arbres sera réalisé dans une pépinière pour plantation fin novembre 2012.

Monsieur Le Maire

- Avec la Police Municipale, très présente sur le site des écoles, il a fallu intervenir samedi car la voirie était inondée. Il a été demandé à l'entreprise de ne pas bloquer entièrement la voirie et d'alterner. L'important était aussi de bien sécuriser les espaces piétons en les différenciant de ceux des voitures.

Gérard CHOLLET

- Un travail a été effectué sur les conventions qui vont lier les associations et la commune, avec la mise en place de loyers, pour celles qui utilisent des locaux communaux, compensés à l'euro près par une subvention.
- Visite des installations route de Berthoud avec les associations le 08/12 à 11h00
- Anniversaires de mariage le 1er décembre
- Distribution des colis le 15 décembre
- Vœux du Maire à la population le 4 janvier 2013
- Vœux du Maire au personnel le 5 janvier 2013.

Odile BRACHET

- Un travail est en cours sur l'aménagement de la cuisine de la maison des associations, 3 cuisinistes ont été reçus. Il y a deux conseils d'école cette semaine (mardi et jeudi)
- Des membres de la commission école ont déjeuné au restaurant scolaire avant les vacances et ont constaté que c'était moins bruyant que d'habitude.

Véronique MARY

- La grande collecte de la Banque alimentaire est prévue les 23 et 24 novembre, les directrices d'école sont d'accord pour participer cette année. Pour les écoles cela se déroulera la semaine du 19 au 23 novembre.
- Emmaüs se charge de redistribuer aux familles (une soixantaine de familles concernées sur le territoire de la COPAMO).



Commissions

Variation du prix du ticket de cantine



Le tarif plein est à 4,20€ aujourd'hui

Petit historique du prix du ticket de cantine

• 4,10€ en 2008, 2009, 2010

• 4,20€ en 2011 et 2012 (sauf si Quotient Familial ≤ 600)

En 2008 le contribuable talusien abondait sur le prix du ticket de cantine à hauteur de 1,71€

Ce prix équivaut pour 2012 (+2% hausse du prix/an) à 1,85€

Il participe aujourd'hui à hauteur de 2,31€

Ecart 2012/2008=0,46€

Pour compenser une partie de cet écart, il est proposé au conseil municipal de décembre 2012 d'augmenter le tarif du ticket de cantine de 0,20€ et d'amenuiser ainsi légèrement la participation du contribuable.

Soit 4,40€ pour tarif plein

2,20€ pour tarif réduit pour QF ≤ 600

	Prix de revient réel du repas à la commune	Prix facturé	Reste à la charge du contribuable
2008	5,81	4,10	1,71
2009	5,65	4,10	1,55
2010	5,76	4,10	1,66
2011	6,08	4,20	1,88
2012	6,51	4,20	2,31



sortie connaissance des oiseaux

dimanche 24 mars

Rendez-vous à 9 heures devant la mairie.

Sortie organisée par la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais et l'université villageoise de Taluyers, ainsi que le groupe de protection des busards.

Prévoir vêtements chauds, jumelles si possible.

opération nettoyage de printemps

Cette opération est réalisée tous les deux ans avec le concours de la municipalité, tous les bénévoles et associations sensibles à la propreté de notre environnement

samedi 23 mars

Rendez-vous à 14 heures devant la mairie,

Fin prévue vers 17 heures autour du verre de l'amitié.

Venir avec vêtements et chaussures adaptés et prévoir des gants.

D'avance merci de votre présence.

inscription l'école maternelle

Les inscriptions auront lieu du 11 au 29 MARS, sur rendez-vous. Elles concernent les enfants nés en 2010, les enfants nés en 2011 qui auront atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée (inscrits dans la limite des places disponibles), et les enfants nés en 2009 et 2008 arrivant sur la commune.

Merci de contacter Madame DEVAUD, directrice au 04 78 48 26 95, les mardis à partir du mois de janvier, afin de prendre un rendez-vous.

Le jour de l'inscription, veuillez apporter :

- Le livret de famille
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple)
- Un justificatif de domicile

Notre rentrée à l'école

La rentrée scolaire à Taluyers a été mouvementée côté **école maternelle** puisque les effectifs, comptés le premier jour, ont permis la création d'une 4e classe.

Jean Marie Capel a alors été nommé par l'Inspection Académique et la Municipalité a recruté Delphine Mousset pour la fonction d'ATSEM.

L'équipe pédagogique s'est également élargie avec Cécile Lamastre qui prend en charge la classe de Mme Devaud, Directrice, sur son temps de décharge, c'est-à-dire la journée du mardi. Enfin, deux auxiliaires de vie, Nadine et Julie, sont présentes pour permettre l'insertion de 2 enfants porteurs de handicap.



Equipe pédagogique de l'école maternelle:
Mme Lopez, Mme Bachaud, Mme OrceI, Mr Gros, Mr Baylot, Mme Ghibaud.
Absente sur la photo : Mme Sauvaire.

Quelques dates à retenir :

- Les 2 jours supplémentaires de vacances à La Toussaint se rattraperont les mercredi 3 avril et vendredi 5 juillet
- L'exposition des 2 écoles sera présentée le vendredi 24 mai
- La fête des écoles se déroulera le samedi 22 juin.

Au restaurant scolaire, les effectifs augmentent, et ce, de manière plus importante que ceux des écoles.

La Municipalité a réorganisé l'encadrement du premier service : Les 4 ATSEM sont présentes pour aider et surveiller tout le temps du repas, et Yolande Bonnet a été recrutée pour surveiller avec les ATSEM les enfants dans la cour.



A. Perreira, A. Billaudaz, F. Laïb,
Y. Bonnet, A. Dhellin, M. Legendre

Pour le 2e service, l'encadrement dans la cour reste inchangé. Il est assuré par 3 agents. Nous avons retrouvé bien sûr Amandine Dhellin qui réceptionne, conditionne et réchauffe les petits plats ! Elle est secondée tous les jours par une 5e personne. Au total donc, 10 adultes sont tous les jours aux petits soins pour les 140 enfants environ venant se restaurer pendant la pause méridienne (de 11H30 à 13H30).

Avec cette nouvelle année, je fais part de tous mes vœux à cette équipe à la fois chaleureuse et compétente. Aux côtés des enseignants, toutes ces dames assurent un vrai travail éducatif, font preuve d'une grande conscience professionnelle et savent s'entraider à tout moment. Le dernier petit mot sera pour Laurence Abry qui fait des visites régulières à ses collègues !



Equipe pédagogique de l'école élémentaire:
Mme Fusiller, A. Bertrand, E. Persent, C. Lamastre, D. Mousset, J.M. Capel, A. Archer, B. Devaud, M.O. Taborelli

La répartition des enfants est la suivante:

- Mme Devaud prend en charge 24 enfants en petite section, avec Elise Persent
- Mr Capel s'occupe de 25 petits et moyens, avec Delphine Mousset
- Mme Fusiller a 26 moyens et grands, accompagnée par Annie Bertrand
- Mme Taborelli gère 19 grands avec Annie Archer.

A l'école élémentaire, les 153 enfants se répartissent ainsi :

- 25 CP, 24 CP/CE1, 26 CE1/CE2, 26 CE2/CM1, 27 CM1/CM2, 27 CM2

L'équipe pédagogique reste inchangée et se complète de Mme Bachaud qui assure la journée de décharge de Mme Lopez, le jeudi, et de Nadine auxiliaire de vie.

Le projet d'école, commun aux 2 écoles et validé l'année passée, pour une durée de 3 ans, par l'Inspecteur Mr Luyat, s'intitule « Etre un élève citoyen ».

Il vise à développer des compétences sociales et civiques, à améliorer la compréhension de la langue et l'appropriation des règles de vie communes, et enfin à développer la culture humaniste.

Savoir écouter et se concentrer en classe, apprendre à vivre ensemble, respecter l'autre quel qu'il soit, ... n'est-ce pas là une série d'objectifs à atteindre qui seraient révélateurs de la société dans laquelle on vit actuellement ?

jardins Pie X - Aménagement d'un jardin pédagogique

Monsieur et Madame BINDLER, bien connus à Taluyers pour l'aménagement de leur jardin remarquable, ont aidé la bibliothèque municipale présidée par Dominique BONTE, pour réfléchir à l'aménagement d'un jardin pédagogique dans l'espace PIE X.

En effet, la bibliothèque organise chaque année, courant novembre, un troc plantes, et cet espace, d'ici quelques années, pourrait servir de support.

Le service technique municipal a réalisé trois plateformes (photo réalisée pendant les aménagements en novembre).

La première plate-bande sera consacrée à l'installation de plantes chameaux, plein soleil (pas ou peu d'arrosage), constituée d'arbustes et plantes vivaces rustiques.

Dans la deuxième seront implantées des plantes aromatiques, destinées à faire connaître par exemple à nos jeunes des écoles, les différentes saveurs dans le cadre de la semaine du goût.

Enfin la troisième sera destinée à faire connaître les plantes d'avenir, par leur

robustesse, leur facilité de culture et leur variété ; dans un premier temps : les vivaces des plus hautes aux plus tapissantes, avec la possibilité de changer dans le temps le choix des plantes exposées.

Ce projet vous intéresse ?

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la bibliothèque municipale, de M. ou Mme BINDLER ou de la mairie.



Le coût des ordures ménagères

La collecte et le transport des 15 383,02 tonnes d'ordures ménagères (bacs gris) pour le territoire du Sitom ont généré en 2011 une dépense de 1 404 013 € et l'incinération de ces déchets 1 283 867 €, soit un coût à la tonne de 174,73 €.

A Taluyers, 449,84 tonnes d'OM ont été collectées en 2011 pour 78 600 € de dépenses.

Depuis le mois de février 2012, la valorisation des mâchefers issus de l'incinération pour les travaux routiers n'est plus acceptée par la loi. Ces résidus d'incinération sont désormais déposés en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Cela génère donc un surcoût plutôt qu'une recette comme précédemment. Ce surcoût est estimé à 10 euros la tonne. Pour une collectivité comme le Sitom cela représente une dépense de 160 000 € en plus pour le poste incinération en 2013.

Le coût de la collecte du verre est de 35,48 € TTC la tonne. Ce verre est racheté par OI Manufacturing France au prix de 21,45 € TTC la tonne. Le Sitom paie donc 14,03 € la tonne de verre collectée et reverse 1 € par tonne à La Ligue contre le Cancer.

Environ 1 000 tonnes de verre finissent dans les bacs gris sur le territoire syndical du Sitom au lieu d'aller dans les silos verts, pour un coût d'environ 172 000 €. C'est douze fois plus cher que si ce verre était trié. De plus, d'un point de vue environnemental ce verre est perdu et n'est pas recyclé. Il est important de rappeler aussi que depuis le mois de mars 2012 tous les emballages ménagers en plastique sont à déposer dans le silo jaune.

Le Sitom a mis en place des dispositions afin de réduire le volume et les coûts de gestion des déchets. Une sensibilisation importante en porte à porte, des refus de collecte lorsque les poubelles comportent des éléments indésirables,

une vérification des entrées dans les déchèteries, des suivis et des contrôles de collectes, une densification des points d'apport volontaire (points recyclage), une information régulière, un site internet comportant tous les éléments nécessaires aux habitants pour bien trier et réduire la quantité de déchets générée.

Alors, trier les recyclables, le verre, réduire ses déchets (en pratiquant le compost par exemple), on est tous gagnants.

Charles JULLIAN

info

Collecte sélective à Taluyers en 2011 :

- Silos jaunes : emballages ménagers recyclables : 21,38 tonnes
- Silos bleus : papiers, journaux, magazines : 48,68 tonnes
- Silos verts : verre : 57,5 tonnes

Accueil des nouveaux habitants

Le samedi 10 novembre à 18h30, la Municipalité recevait les nouveaux arrivants dans notre commune. La salle d'animation était comble. En effet suite aux différents chantiers d'urbanisme, plus d'une soixantaine de familles nous ont rejoints lors de cette soirée conviviale.

Après avoir fait connaissance et échangé sur de nombreuses informations pratiques concernant le fonctionnement et l'environnement de notre village, les conversations se sont poursuivies

autour d'un apéritif donnant l'occasion à certains de découvrir et apprécier les produits de notre terroir. L'ambiance était fort chaleureuse.

Nous avons remis à chaque famille un sac cadeau du SITOM. Il était accompagné de différents documents concernant notre territoire, sur l'Office du Tourisme des Balcons du Lyonnais ainsi que des invitations pour, d'une part, différents spectacles présentés à la salle Jean Carnet à Mornant et, d'autre part, une visite dans un établissement agricole

talusien le samedi 1 décembre au matin. En parallèle, nous avons organisé une garderie avec animatrices afin de permettre aux enfants de jouer tout en libérant leurs parents, ces derniers pouvant ainsi profiter pleinement de cette soirée.

C'est aux futurs nouveaux arrivants que nous donnons rendez vous pour l'année prochaine.

Gérard CHOLLET



Distribution de colis

Le temps était avec nous en ce samedi 15 décembre pour effectuer la traditionnelle distribution des colis de Noël aux habitants de Taluyers de plus de 75 ans. Quarante-vingt dix personnes ont ainsi reçu la visite d'élus et de bénévoles, dont 19 couples. Chaque année, le CCAS met à l'honneur la personne la plus âgée du village. Cette année, madame Patural a eu la gentillesse d'accepter.

Cette distribution représente un moment très convivial et apprécié dans une période où les gens ne prennent pas toujours le temps de se parler. Cependant, nos anciens de plus de 75 ans sont de plus en plus nombreux, alors que le nombre de nos bénévoles, ne bouge pas.

Nous essayons cependant de prendre le temps de discuter plus longuement avec les personnes seules, ou qui ne sortent plus beaucoup, mais il est vrai qu'il est difficile de dire « non » quand on voit que nous sommes attendus avec les gâteaux et le café (ou toute autre boisson). C'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux et toutes celles qui souhaitent nous rejoindre pour la distribution l'année prochaine. Nous vous remercions



de vous faire connaître auprès de Martine TREVISANI en mairie. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons accorder de temps à nos anciens !

Nous remercions les élus et les bénévoles qui ont participé avec nous à cette distribution.

Martine TREVISANI et Véronique MARY
Pour le CCAS.

Rencontres Associations

Le Vendredi 12 Octobre, la Municipalité accueillait les responsables des Associations talusiennes dans la chapelle du Château Talluy. Les 45 personnes présentes représentaient 19 associations talusiennes.

Ainsi que l'évoquait dans son mot d'accueil, Pascal OUTREBON, cette soirée était l'occasion de reconnaître le mérite des bénévoles qui portent la vie associative talusienne, de les remercier et de les encourager dans leur tâche, le développement de leurs actions jouant un rôle tellement essentiel dans le bien vivre ensemble à Taluyers.

C'était aussi l'occasion d'un moment de convivialité et d'échanges entre élus et associations, mais aussi entre les associations afin de construire entre elles quelques passerelles potentielles.

« 2012 est une année forte pour la vie associative et sportive et pour les loisirs talusiens. En effet, en cette même année, 3 sites nouveaux ont été mis à la disposition des talusiens:

- L'extension des vestiaires du football qui permet à notre club USTLMO et ses nombreux licenciés d'évoluer maintenant dans de très bonnes conditions.

- L'aménagement et l'ouverture des Jardins PIE X en centre village qui constituent maintenant un espace de respiration et de rencontre de 7 000 m² préservé ainsi qu'une excellente solution de déplacement doux.

- L'ensemble des structures associatives et sportives dans le secteur des écoles qui, après l'arrivée de logements groupés, constituent réellement un nouveau lieu de vie, un nouveau quartier.

Avec, au Nord, une salle d'animation rénovée, un espace jeunes, des terrains de sports, des structures de jeux pour les plus petits, des lieux d'attente, des espaces piétons végétalisés et des stationnements ; Au Sud, des terrains de tennis, une halle couverte, des jeux de boules et leur buvette, une maison pour l'ensemble des associations développée sur 600 m² appelée « Les Passerelles ».

Cet ensemble mis à la disposition des associations et de leurs adhérents début mars constitue réellement un

nouveau pôle d'évolution, de rencontres et de convivialité pour, au moins, 20 associations talusiennes.

La collectivité a travaillé sur le dernier trimestre 2012 à la gestion de ces nouvelles salles et de leurs accès, ainsi qu'à la gestion du calendrier des activités, à l'acquisition des matériels et meubles nécessaires et à l'installation de la cuisine.

La gestion et l'entretien des locaux et de leurs abords, la gestion de l'énergie, de l'eau nécessitent un esprit de responsabilité de tous.

La complexité des relations à mettre en place entre la collectivité et chaque association est l'occasion d'une mise à plat de nos conventions.

Il est important pour élus et associations et pour chacun de nos contribuables de bien mesurer les coûts que représente la vie associative pour la collectivité.

Les coûts de fonctionnement sont souvent masqués mais, dans un nouveau type de relation à construire, il est important que tout soit clair et connu afin qu'il y ait une totale transparence et une homogénéité de traitement pour tous.

Afin que nous soyons les uns et les autres inattaquables vis-à-vis des tiers et que chaque association soit responsabilisée aux vrais coûts et sensibilise ses adhérents au coût de fonctionnement et au prix des choses, nous avons évalué, à partir de l'occupation des locaux, des factures de fluides, du temps consacré à l'entretien et au nettoyage, le coût de fonctionnement pour la collectivité et par association, hors subvention.

Pour être dans une situation juridique saine et idéale, il sera désormais appliqué, pour chaque association qui mène des activités régulières dans les structures, un loyer annuel qui correspond à son vrai coût de fonctionnement. La commune compensera ce loyer par une subvention dans le cas le plus général, dès lors que l'association joue pleinement un rôle d'intérêt général.

Les subventions habituelles en soutien et sur projet continueront, bien sûr, à être étudiées et versées aux associations demandeuses.

Nous attendons les beaux jours et probablement début juin pour inaugurer officiellement ces nouvelles structures, mais entre-temps les associations se les seront certainement bien appropriées pour le plaisir de tous. »

Ce fut l'occasion pour certaines associations de présenter leurs activités et leurs projets, notamment : L'Amicale Boules avec Robert MAS, Prieurités Talusiennes avec Hélène LELAY, La Bibliothèque avec Dominique BONTE, Talus'arts avec Sheila GAILLARD, l'Office de Tourisme avec Marie Claude MARET

Après quelques échanges, la soirée s'est terminée autour d'un verre et d'un buffet fort sympathique. A noter que la plupart des associations solliciteraient l'organisation d'un forum en 2013.

Nous nous promettons de l'organiser en septembre pour mieux faire connaître cette énergie associative et ses multiples facettes à notre population.



rappels

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

Ponctuellement, la commission urbanisme de la commune se promène dans le village. Lors de ces sorties, il arrive fréquemment qu'elle découvre des nouveaux aménagements qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation... Elle est alors amenée à écrire aux propriétaires afin qu'ils viennent régulariser ces installations ou modifications en mairie.

Nous vous rappelons notamment que toute création ou modification d'une clôture doit faire l'objet d'un dépôt de déclaration préalable en mairie (délibération du Conseil Municipal du 03/05/2010).

Il en est de même pour toute installation de cabane de jardin, abri bois, abri voiture dont la surface est supérieure à 5 m². Si une construction d'une surface inférieure ou égale à 5m² n'est pas soumise à déclaration préalable de travaux, son implantation sur le terrain doit néanmoins se conformer au règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme impose pour ces annexes, selon les zones, des contraintes en termes d'emplacement (distances d'implantation par rapport aux limites séparatives et voiries), en terme de toiture (1 pan, 2 pans...). Si toutefois vous aviez procédé à l'installation d'une annexe ou réfection d'une clôture sans les avoir déclarées, vous êtes invités à venir régulariser cette situation en mairie dans les meilleurs délais.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme est consultable à



tout moment sur le site internet de la commune et sur simple demande au secrétariat.

Devant un jury contentieux, « nul n'est censé ignorer la loi ».

SANITAIRES PUBLICS

La commune planche depuis quelques temps sur l'installation de nouveaux sanitaires publics. Cet aménagement se tiendra très certainement sur le parking du Prieuré. Dans ce secteur, ce projet est donc soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour une meilleure intégration dans le site. Les travaux devraient débuter au printemps prochain.



JARDINS FAMILIAUX

Le projet de jardins familiaux est bien entendu toujours d'actualité. Son aménagement à deux pas du Prieuré sous-entend l'avis et accord des Bâtiments de France. Après avoir également consulté le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'obtenir un projet dans le souci de l'harmonie et de l'environnement, il devrait prochainement faire l'objet d'un dépôt de déclaration préalable. Nous espérons pouvoir mettre à disposition ces jardins fort attendus dans le courant de l'année 2013.



Marc MIOTTO

Rénovation des protections des vitraux de notre église.



> rappel dejections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder, en milieu urbain par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public.

Il faut penser aux piétons, aux poussettes, aux vélos, aux enfants en bas âge et aux personnes âgées !



Au titre de la salubrité publique, il faut procéder à l'évacuation de ces déjections.

Nous comptons sur le sens civique et la citoyenneté de chacun.



NOTICE D'INFORMATION LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS COMPTE.

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc.

Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Cette année, vous êtes recensé(e). Votre réponse permettra d'actualiser les données disponibles.

Vous trouverez dans cette notice les indications pour participer à l'enquête du recensement de la population de 2013.

Merci de votre participation.

Mes réponses sont strictement confidentielles.

Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une seule fois.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
- Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.



M. Guy BRUYERE



M. Jean-Pierre ANIA



M. Stéphane TREVISANI



Mme Marie-Claude MARET

Pourquoi suis-je recensé(e) cette année ?

Vous habitez une commune de moins de 10 000 habitants : ces communes réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. En 2013, l'enquête de recensement se déroule dans les mêmes communes qu'en 2008, du **jeudi 17 janvier au samedi 16 février**.

Vous habitez une commune de 10 000 habitants ou plus : ces communes réalisent tous les ans une enquête auprès d'un échantillon de leur population. Votre adresse fait partie de l'échantillon constitué pour l'enquête de recensement de 2013. Il se peut qu'un membre de votre voisinage ne soit pas recensé cette année. En 2013, l'enquête de recensement se déroule dans toutes ces communes du **jeudi 17 janvier au samedi 23 février**.

Où dois-je me faire recenser ?

Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est-à-dire celle où vous passez plus de six mois de l'année.

Quelques cas particuliers :

- **L'agent recenseur vous contacte dans votre résidence secondaire :** remplissez uniquement la feuille de logement.
- **L'un de vos enfants est étudiant et majeur :** il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études.
S'il loge dans une autre commune que la vôtre : inscrivez-le sur la liste B de votre feuille de logement.
- **Vous habitez pour votre travail ailleurs que dans votre résidence familiale :** faites-vous recenser avec votre famille.
- **Votre enfant est en garde alternée :** il est recensé dans le logement où il passe le plus de temps.
En cas d'égalité de temps passé chez chacun de ses parents : il sera recensé dans le logement où il est présent le jeudi 17 janvier 2013.

Pourquoi dois-je répondre à des questions si précises ?

Les informations tirées des réponses de toutes les personnes recensées conduisent à prendre des décisions dans de multiples domaines.

Quelques exemples d'utilisation des réponses :

- **La question sur l'adresse du lieu de travail**
→ connaître la distance et le temps de transport entre le domicile et le lieu de travail de la population pour déterminer les moyens de transport à développer.
- **La question sur le nom et l'activité de l'employeur**
→ déterminer précisément votre activité professionnelle qui sert à de nombreuses études sur l'emploi.
- **Les questions sur le confort du logement**
→ préparer les politiques de rénovation de quartier.

Vos réponses individuelles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

Le recensement de la population et moi

1. Un agent recenseur recruté par ma mairie vient chez moi.

Je le reconnais grâce à sa carte tricolore avec photographie, signée par le maire. Il me remet les questionnaires du recensement :

- une feuille de logement pour mon foyer ;
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez moi, quel que soit son âge.

2. Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

L'agent recenseur m'aide à les remplir si je le souhaite.

3. Sur rendez-vous, l'agent recenseur vient les récupérer.

Si je suis souvent absent(e) de mon domicile, je peux :

- confier mes questionnaires remplis, sous enveloppe, à quelqu'un qui les remettra à l'agent recenseur ;
- retourner directement les questionnaires, sous enveloppe, à ma mairie ou à la direction régionale de l'Insee de ma région. L'agent recenseur pourra me remettre une enveloppe à cet effet.

Dans tous les cas, mes questionnaires remplis doivent être remis avant le 16 ou le 23 février selon la taille de ma commune.

À la fin de l'enquête, la mairie transmet à l'Insee tous les documents collectés.

Pour remplir mes questionnaires :

- J'écris au stylo à bille noir ou bleu.
- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.
- J'écris très lisiblement
- Je coche la case qui convient
- Je note un chiffre par case
- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- Je ne plie pas mes questionnaires.

Anniversaires de mariage.

Samedi 1^{er} décembre, c'est avec une émotion particulière que Monsieur le Maire a célébré les noces de palissandre (65 ans de mariage) de Jeannette et Jean CONDAMIN.

Nicole et Emile CROZIER, Michelle et Robert BRUYERE fêtaient, quant à eux, leurs noces d'or.

Monsieur le Maire a rappelé les événements marquants des années 1947 et 1962. Après la lecture, parfois laborieuse, de l'extrait original de l'acte de mariage par des élus, les enfants et petits enfants ont pu exprimer leur fierté devant la réussite familiale et professionnelle de leurs aînés.

Cette sympathique manifestation se termina par la photo traditionnelle et un vin d'honneur dans une chaleureuse ambiance.

Martine TREVISANI



Salon de Coiffure Mixte





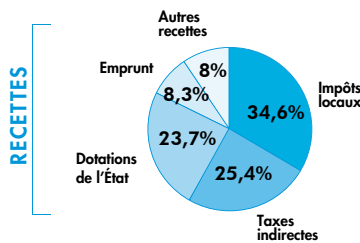
Chiffres clés

Superficie : 3 250 km²
Population : 1 708 000 rhodaniens

54 cantons
293 communes
Préfecture : Lyon
Sous-préfecture : Villefranche-sur-Saône

Budget : 2 146,42 M€

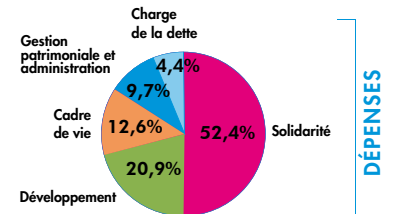
Le budget du Rhône est le 6^e budget de l'ensemble des départements français et le 3^e des départements comportant plus d'un million d'habitants (hors Ile-de-France).



Impôts locaux	568,8 M€ 34,6%
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	280
- Taxes foncières	227,1
- Autres	58,3
- Rôles supplémentaires	2
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	1,4
Taxes indirectes	418,9 M€ 25,4%
- Droits de mutation	194,8
- TIPP	131,2
- Taxe sur les conventions d'assurance	69
- Autres taxes	23,9
Dotations de l'État	389,5 M€ 23,7%
- Dotations globale de fonctionnement	316,1
- Compensations diverses des mesures d'exonération fiscale	46,9
- DGD	9,5
- FMDI	9
- Dotations en investissement	8
Emprunt	137 M€ 8,3%
Autres recettes	132,2 M€ 8%
- Recettes d'exploitation	77,6
- Recettes d'investissement	31,1
- FCTVA	23,5

Budget opérationnel : 1 646,42 M€

Le budget opérationnel s'obtient en retranchant du total du budget (2 146,42 M€) le montant des inscriptions de 500 M€, identiques en recettes et dépenses, relatives aux écritures de gestion active de la dette.



Solidarité	862,9 M€ 52,4%
- Personnes handicapées	228,9
- Enfance	217,6
- Insertion	198,1
- Personnes âgées	164,5
- Logement	27,4
- Action sociale de proximité et prévention santé	26,4
Développement	344,6 M€ 20,9%
- Voirie et transport	163,3
- Éducation et formation	137,1
- Économie, tourisme, agriculture, aménagement	44,2
Cadre de vie	206,7 M€ 12,6%
- Sécurité incendie	97,5
- Culture et sport	85,6
- Environnement	23,6
Gestion patrimoniale et administration	159,4 M€ 9,7%
- Moyens de l'institution	115,6
- Patrimoine départemental	43,8
Charge de la dette	72,8 M€ 4,4%

Le Département du Rhône

Créé en 1790, le département est l'une des plus anciennes institutions françaises. Il dispose d'un exécutif élu et gère des compétences attribuées par la loi grâce à un budget et des moyens en personnel.

L'organisation du Département du Rhône s'appuie à la fois sur des services centraux forts et des antennes territorialisées dans chaque canton avec les maisons du Rhône.

Près de 6 000 agents assurent la mise en œuvre des politiques départementales qui s'exercent principalement en faveur de la vie quotidienne des citoyens :

- La solidarité :

actions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, insertion et logement des plus démunis, suivi des personnes et des familles en difficulté ou isolées, prévention santé des enfants jusqu'à 6 ans, centres d'éducation et de planification familiale, conseil en matière d'accueil du jeune enfant, prévention et dépistage des maladies graves, protection maternelle et infantile, prise en charge des enfants et adolescents au titre de la protection de l'enfance, aide aux familles.

- Le développement :

voirie et transport, entretien et amélioration du réseau des routes départementales, collèges et transports scolaires, enseignement supérieur, économie, tourisme, soutien à l'agriculture et aménagement du territoire.

- Le cadre de vie :

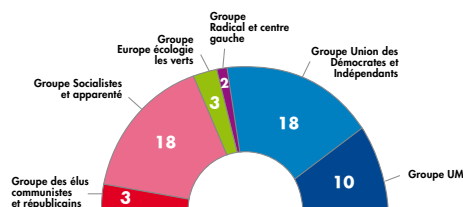
services de sécurité et d'incendie, actions au profit du développement culturel (spectacle vivant, lecture publique, musées), de l'accès aux activités sportives, de l'environnement.

À ses obligations légales, le Conseil général du Rhône a volontairement ajouté des initiatives au bénéfice par exemple de la conservation du patrimoine, de la culture et du sport.

L'assemblée départementale

L'assemblée départementale est l'organe délibérant du Département. Elle se compose de 54 conseillers généraux, un par canton, élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Elle est dirigée par un président élu par - et parmi - les conseillers généraux.

Représentation politique de l'assemblée départementale



Comment fonctionne l'assemblée départementale ?

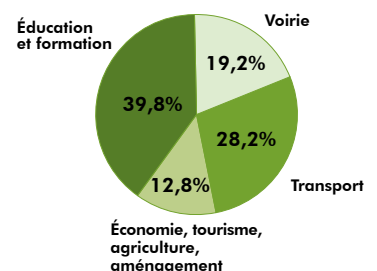
L'assemblée départementale se réunit en séance publique, au minimum quatre fois par an, pour délibérer sur les grandes orientations.

- La commission permanente, constituée dans le Rhône par l'ensemble des conseillers généraux, règle les affaires courantes qui lui sont déléguées par le Conseil général.
- Les commissions spécialisées émettent un avis sur les rapports soumis à l'assemblée avant discussion en séance publique ou en commission permanente.
- Le bureau exécutif assure une fonction de réflexion et de proposition.

Développement

20,9% du budget opérationnel (1 646,42 M€)

344,6 millions d'euros

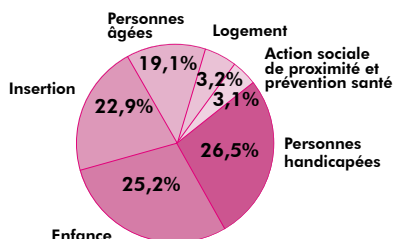


TRANSPORT, VOIRIE	163,3 M€ 47,4%
- Voirie	66,3
- Transport	97
ÉDUCATION ET FORMATION	137,1 M€ 39,8%
ECONOMIE, TOURISME, AGRICULTURE, AMÉNAGEMENT	44,2 M€ 12,8%
- Lutte contre le cancer	1
- Tourisme	3,1
- Agriculture	7,6
- Économie	15,7
- Aménagement	16,8

Solidarité

52,4% du budget opérationnel
(1 646,42 M€)

862,9 millions d'euros



ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES		
	228,9 M€	26,5%
- Maintien à domicile	65,4	
- Séjours en établissements	163,5	

ENFANCE		
	217,6 M€	25,2%
- Maintien dans la vie sociale	18,2	
- PMI	24,9	
- Protection de l'enfance	174,5	

INSERTION		
	198,1 M€	22,9%

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES		
	164,5 M€	19,1%
- Maintien à domicile	63,6	
- Séjours en établissements	100,9	

LOGEMENT		
	27,4 M€	3,2%

ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET PRÉVENTION SANTÉ		
	26,4 M€	3,1%

chiffres clés

au 31 décembre 2011

PERSONNES HANDICAPÉES

- 167 établissements, 26 services soit 5 434 places installées.
- 3 722 personnes en situation de handicap bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement.

ENFANCE

- 16 663 enfants vus en postnatal précoce et 22 133 enfants vus en bilan de santé.
- 13 638 assistants maternels en activité et 1 399 nouveaux agréments attribués.
- 10 669 mineurs et 774 jeunes majeurs pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- 10 617 familles bénéficiaires d'une aide financière pour l'éducation et l'entretien de 21 139 mineurs.

INSERTION

- 54 412 allocataires du r5a. (Sur 43 624 allocations payées, 32 802 sont à la charge du Département)
- 13 157 contrats aidés signés depuis 2005 dont 10 747 en secteur non marchand.

PERSONNES ÂGÉES

- 15 701 personnes âgées bénéficiaires de l'ADPA* à domicile.
- 12 619 personnes âgées bénéficiaires de l'ADPA* en établissement.
- 263 structures d'accueil.
- 18 122 lits dont 13 365 lits médicalisés.

LOGEMENT

- 896 logements sociaux construits ou réhabilités en 2010 (456 livrés et 440 réhabilités)

ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

- 71 932 ménages reçus dans les Maisons du Rhône pour un suivi personnalisé.

PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- 60 311 dépistages du cancer du sein en 2011, soit un taux de participation de 54% de la population féminine.
- 28% de participation au programme de dépistage du cancer colorectal organisé dans le Rhône.

12

*ADPA : Aide Départementale aux Personnes Âgées

13

chiffres clés

au 31 décembre 2011

VOIRIE ET TRANSPORT

- 3 154 km de routes départementales, entretenues et sécurisées.
- Plus de 600 emplois générés par l'entretien et le développement du réseau routier.
- 25 000 élèves transportés, dont 1 500 en situation de handicap.
- 44 452 abonnements sur les lignes régulières. (augmentation de 6% sur un an)
- 1 040 000 utilisateurs de Rhônexpress, liaison directe entre la gare de la Part-Dieu et l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry, mise en service du terminus définitif en juin 2011.

ÉDUCATION ET FORMATION

- 110 collèges publics et 54 collèges privés accueillant 85 616 collégiens.

ÉCONOMIE, TOURISME, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT

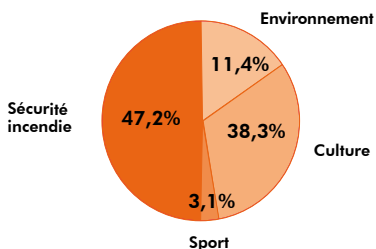
- 292 contrats en cours avec les collectivités territoriales.
- 44 demandes d'aide à l'investissement des entreprises instruites en 2011.
- 43 hébergements touristiques et accueils à la ferme conventionnés en 2011.
- 40% des exploitations consacrées à la viticulture, 1^{re} activité agricole du Rhône, devant le lait et les produits laitiers arrivant en 2^e position.
- Plus de 7 millions d'euros en moyenne chaque année pour soutenir les agriculteurs, associations et organisations professionnelles agricoles, dont 3 millions d'euros engagés en 2011 en faveur des éleveurs victimes de la sécheresse.

15

Cadre de vie

12,6% du budget opérationnel
(1 646,42 M€)

206,7 millions d'euros



SÉCURITÉ - INCENDIE		
	97,5 M€	47,2%

CULTURE ET SPORT		
	85,6 M€	41,4%
- Sport	6,4	
- Culture	79,2	

ENVIRONNEMENT		
	23,6 M€	11,4%

chiffres clés

au 31 décembre 2011

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- 1 250 sapeurs-pompiers professionnels.
- 4 200 pompiers volontaires, 345 personnels administratifs et techniques.
- 900 jeunes sapeurs-pompiers (35 sections).
- 125 casernements.
- 990 véhicules opérationnels.
- 95 000 opérations de secours.
- 125 000 sorties de véhicules opérationnels.
- 500 000 appels téléphoniques sur le 18 ou le 112.

CULTURE ET SPORT

- 176 686 visiteurs dans les musées gallo-romains départementaux.
- 59 185 personnes accueillies par le Musée des Confluences « Hors les murs ».
- 133 054 spectateurs aux Nuits de Fourvière.
- 135 écoles de musique soutenues dans le Rhône.
- Animation d'un réseau de 190 bibliothèques pour 275 communes de moins de 12 000 habitants, 370 000 documents prêtés.
- Mise en service du site internet des Archives départementales du Rhône : 400 000 visites et 20 millions de pages vues en 7 mois.
- Soutien à 700 associations sportives (parmi 2 200 associations soutenues) et à 46 comités sportifs représentant 350 000 licenciés.
- 12 000 jeunes bénéficiant de l'opération Rhône Vacances.
- 21 sections sportives des collèges soutenues.
- Plus de 60 000 places offertes, tout particulièrement au monde associatif, pour assister à des manifestations sportives.

ENVIRONNEMENT

- Mise en œuvre des plans de gestion de 56 sites Espaces Naturels Sensibles.
- Équipement de près de 3 625 km de sentiers dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- 662 particuliers bénéficiaires d'un soutien à l'utilisation des énergies renouvelables.

25

17

Associations

La Chorale Alegria en plein essor

Depuis septembre, ce sont 40 choristes (10 de plus que l'année dernière) qui se retrouvent chaque lundi pour répéter. Le répertoire original proposé par le jeune chef Simon Ania et l'ambiance conviviale de cette chorale ne sont pas étrangers à ce renouveau. La nouvelle saison s'annonce dynamique. Après un concert à Soucieu en Jarrest (69) en octobre, un à Replonges (01) en novembre, ALégria a chanté à Bourg Argental (42) le 16 décembre. Si vous souhaitez vous aussi chanter, n'hésitez pas à les rejoindre. Vous pouvez consulter leurs sites :

<http://choralealegria.vpweb.fr>
<http://www.simonania.com>



Puces des couturières



Chaque année, à l'approche du printemps. le deuxième dimanche de Mars ont lieu les PUCES DES COUTURIERES.

L'Atelier-Passion vous invite à réserver votre date du **10 MARS 2013**, de 9h à 17h, à la salle d'animation de Taluyers pour « chiner » des articles de mercerie, boutons, tissus, scrap, machines à coudre, mannequin, broderies anciennes...

Les exposants peuvent nous contacter par mail : atelier-passion@orange.fr
Nous vous attendons nombreux.

Pour l'Atelier-Passion
Yvette Schmitt

SARL ETS JOSE
ENTREPRISE DE MACONNERIE

Pour tous vos travaux d'aménagement intérieur ou extérieur, carrelage, pavé, dalle, construction ou extension ou surélévation de maison, piscine, garage, Façade, toiture, charpente, n'hésitez pas contactez moi : devis gratuit

ZA La Ronze
69440 TALUYERS

tel, fax : 04 78 48 28 93
Port : 06 21 60 06 54
Messagerie : sarljose@wanadoo.fr



PLANTATION
ELAGAGE
ENTRETIEN
PAVAGE DALLAGE
CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr

La lutte c'est maintenant !

Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

COMITE DE TALUYERS

145 rue de la Chabaudière

Cidex A28

69440 TALUYERS

Le 20 octobre 2012, Noël COLLOMB, co-président de la SCL Intercommunale, est face à la Préfète de la Loire sur le plateau de France 3 Rhône-Alpes dans l'émission « La Voix est Libre ». Durant ce débat sur l'A45 l'autoroute de la discorde, nous voyons la Préfète déstabilisée face à nos arguments. Le 11 octobre 2012, la SCL Intercommunale et ALCALY sont reçues au ministère des transports : là, on nous précise que l'Etat poursuit la procédure d'appel d'offres, mais que le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), dans lequel figure l'A45, est complètement remis à plat pour des raisons budgétaires. A la fin de cet examen (prévu pour le deuxième trimestre 2013), nous saurons si l'A45 fait partie des projets prioritaires.

Le nouveau gouvernement n'a toujours pas annulé le projet A45, et nous devons intensifier notre lutte. Nous préparons une manifestation pour 2013 dont la date sera choisie en fonction de l'actualité et des décisions prises par l'Etat. Nous continuons d'affirmer qu'aucune mesure compensatoire ne justifie l'acceptation d'un tel projet autoroutier. L'A45 détruirait 500 ha d'espaces agricoles et naturels de manière irréversible. Un rappel qui fera réfléchir sur ce qui peut nous arriver : au nord-ouest de Lyon, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle d'une superficie de 900 ha a été amputée de 176 ha par la construction de l'A89 !!!

Le TOP en débat

Le Grand Lyon et le Conseil Général ont rebaptisé « anneau des sciences » le Tronçon Ouest Périphérique (TOP) de Lyon. Nous refusons ce « coup de pub » qui a pour but de mêler un ruban d'asphalte à un projet synonyme de progrès... Bref, on essaie une fois de plus de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Le jour où vous lirez ces lignes, le débat public sera bien avancé. Commencé le 29 novembre 2012, il doit prendre fin le 21 février 2013. La SCL, au sein du collectif STOP AU TOP, prendra toute sa part au débat pour plaider en faveur d'une liaison en transports en commun à la place d'un tunnel autoroutier estimé à ce jour à plus de 2,5 Milliards d'Euros, et dont une entreprise privée récolterait les péages... Quand le Grand Lyon et le Conseil Général comprendront-ils que, au XXIème siècle, favoriser la circulation routière dans une grande agglomération est un modèle obsolète ?

Tous ensemble

Les adhérents nous soutiennent fidèlement depuis plus de 22 ans, la SCL s'inscrit dans une démarche d'information de la population et de propositions auprès des élus et des services de l'Etat. Notre action n'est crédible que grâce aux adhérents que nous représentons.

contacts

J-M DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33

appel

Nous lançons un appel à tous les nouveaux habitants de Taluyers. Si vous souhaitez réfléchir, débattre et agir face aux problèmes bien réels de transports dans les Coteaux du Lyonnais, contactez-nous ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés. C'est ensemble que nous gagnerons.



L'amicale boule à travers l'histoire (1^{re} partie)

L'auteur de cet article va nous faire voyager à travers le XX^e siècle et nous relater l'histoire de l'association « L'Amicale Boule », de son origine à nos jours. Il va nous donner l'occasion, au passage, de retrouver des anciens maintenant disparus, mais qui ont fortement marqué cette association et animé la vie sportive et festive du village. Dans le prochain numéro, Robert MAS nous invitera à voyager en accompagnant l'amicale dans ses nombreuses sorties.

L'Amicale Boule de Taluyers a été créée le 15 juin 1925, le président était Joannés CLAIR. On retrouvait dans le conseil d'administration : Victor FRANTZ, Etienne CHEVALIER, François GELOT, Baptiste GREVAT, Pierre PEILLON.



Au début de l'Amicale, pratique des boules dans la cour des écoles à côté de la mairie.

On jouait la partie de boule dans la cour des écoles, sur les tennis de la maison GUTTON, trois jeux, il y avait un jeu dans l'allée du domaine GUTTON, sur les tennis du domaine CHASTEL, trois jeux, au café BONNET, au café CHATEL, dans l'impasse de la maison VERPILLIEUX, rue des Blanchardes.



Vers 1970, dans le local de l'Amicale : debout de gauche à droite, Louis PLUVIS (dit « P'tit Louis »), Jean CONDAMIN, Raymond CAUDY ; assis de gauche à droite : Auguste HOCQUET (Président), Pierrot FEYZANT, Maurice CLAPEYRON.

La société continua son activité pendant la guerre de 39 - 45, sous la présidence de Maurice POCACHARD, grand-père de Charles, Daniel et Maurice POCACHARD, Antoine BUISSON, père de Pierre BUISSON, et en 1954 Auguste HOCQUET. En 1958 sous l'impulsion d'Auguste HOCQUET et Marcel BARON, la société prit un nouveau départ. Le conseil d'administration de l'époque acheta le clos de notre Amicale à Monsieur Claude CHOL. Des jeux existaient déjà sur ce terrain puisque Monsieur Auguste DALMAZ avait planté les platanes en 1948, il tenait le café sur la place de l'hôpital.

Les membres du conseil d'administration donnèrent quelques deniers pour l'achat de ce terrain.

Un grand merci à Auguste HOCQUET, Marcel BARON, Pierre MAZURAT, Hector TREVISIANI, Louis BRUN, Daniel GREVAT, Louis BARON, Claude POCACHARD, André CHAMARD et Jean CONDAMIN.

La construction de notre local fut effectuée grâce au dévouement et à la mobilisation de tous les boulistes. Il y eût organisé des bals pour le financement des travaux, cela permit d'impulser un nouvel élan à la « boule lyonnaise » sur la commune.

Au décès de monsieur Auguste HOCQUET, Marcel BARON lui succéda en 1971 puis Louis BARON en 1975 au décès de son frère. En 1982 Robert MAS prit la destinée de la société jusqu'en octobre 1997 où il démissionna après 27 années passées dans



Marcel BARON (Président de 1971 à 1975, Vice-président de 1954 à 1970, initiateur et Président du secteur 17, regroupement de 16 communes des Monts du Lyonnais).



Louis BARON (dit « Lili », Président de 1976 à 1981, organisateur des bals et réalisateur de la menuiserie).

Le monde bouliste, Patrick ABRY lui succéda jusqu'en 2005 puis Alain BLETTERY jusqu'à 2010.

Robert MAS reprit la présidence en septembre 2010 suite à la demande d'un certain nombre de boulistes.

Au décès de Monsieur Marcel BARON la Municipalité aménagea cinq jeux au stade Marcel VERPILLIEUX, puis les remplaça par l'aménagement de huit jeux vers la Salle des fêtes en 1986. Cela permit pendant une courte période d'avoir seize jeux sur la commune avec ceux du café MARET et CHATEL. Très important pour les concours !

En 1976, à l'occasion « 64 quadrettes souvenir M BARON », la cours de la maison Pie X fut utilisée pour faire des jeux ainsi que sa Salle des fêtes pour les repas et la buvette jusqu'à la construction des jeux et de la Salle polyvalente par la commune. Un grand merci à la congrégation des sœurs pour le prêt du site.

De 1970 à 1990 les jeux de notre société étaient tous occupés le dimanche après-midi.

En 1964, une équipe de jeunes s'illustra au tournoi pupilles de Bellecour en perdant en finale (Yves BARON, Gérard CONDAMIN, Pierre MICHEL, Hervé SCANDINI).

En 1978, une autre équipe de jeunes s'illustra en atteignant la demi-finale Cadet du tournoi de Bellecour (Eric BEAUJELIN, Pascal CHOL, André CROUPI, Franck FONTANEL).

C'était aussi une école de boule qui a fonctionné de 1978 à 1989 sous la houlette de Madame Danièle GRIS et Pierre DAVID.

Notre société a vu trois quadrettes disputer les championnats de France :

- En 1992, à Aix les Bains, Maurice POCACHARD et Maurice LEVEQUE associés à Georges PERROUD et Giovanna PIRAS de Mornant et Armand PARRACHI de Soucieu en Jarrest.



Remise et félicitations du Président Louis BARON aux jeunes boulistes (Pascal CHOL, André CROUPI, Franck FONTANEL et Eric BEAUJELIN) pour la demi-finale cadet du tournoi de Bellecour en 1978.

- En 1996, à Bourg en Bresse, Patrick ABRY, Maurice LEVEQUE, Maurice POCACHARD, Christian THOMAS.

- En 1999, à Jouy en Josas Jean CALVANO et René SCIESSERE associé Michel DEMATEIS et Bernard BARBIER de Mornant.

C'est aussi l'organisation du premier concours mixte en juillet 1978 dans l'union bouliste des Monts du Lyonnais.

Dans le prochain numéro, nous relaterons les différentes sorties annuelles.

Robert MAS (Président de l'Amicale Boule)

Garage Morellon

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente de véhicules neufs
et d'occasion



Z.I. des Platières - D42 - 69440 MORNANT
Tél. 04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr

Coup de flash sur le CIRQUE et la ZUMBA

> la zumba

Beto Perez, professeur de fitness colombien et également chorégraphe de nombreux artistes dont la chanteuse Shakira, invente la zumba en improvisant dans un de ses cours des mouvements d'aérobic sur des musiques latines.

Les chorégraphies de zumba sont basées sur des musiques salsa, merengue, cumbia, reggaeton, kuduro, calypso, soca, samba, cha-cha-cha, hip hop, africaines et indiennes.

Tal' la Forme a décidé d'introduire cette activité dans son programme de la rentrée 2012 dès le mois de janvier. Magalie Capuano, alors animatrice en gymnastique tonique pour l'association a été sollicitée pour prendre en main cette future activité et formée dans ce sens.

Après avoir organisé un stage en avril 2012, Tal' la Forme a ouvert son premier cours de Zumba le 12 septembre 2012.

D'abord proposé sur un cours de 1h30 le mercredi, l'association a dû réviser rapidement sa copie face à la vivacité du succès rencontré pour cette activité.

Aujourd'hui, deux cours de Zumba sont proposés tous les mercredis de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30. Animés par Magalie, ils font la joie et la bonne humeur des 60 adhérentes qui y participent.



> calendrier

Assemblée générale :
mardi 15 janvier 2013 20h30

Sortie de ski :
Arêches Beaufort, samedi 9 février.

> le cirque

Cette nouvelle activité également introduite à la rentrée 2012 et dédiée aux enfants a lieu tous les mardis de 17h00 à 18h00 pour les 5- 6 ans et de 18h00 à 19h00 pour les 7-11 ans.

Limitée à 12 enfants par cours et faute de créneau supplémentaire disponible, l'association n'a malheureusement pas pu ouvrir un cours supplémentaire pour satisfaire à la demande.

Jonglage, acrobatie, trapèze, fil de fer...Les arts du cirque permettent aux enfants de prendre conscience de leur corps et de l'espace qui les entoure. Progressivement, ils apprennent à maîtriser leurs émotions, à dépasser leurs peurs, à se surpasser.

Encadrés par Thomas ils travaillent l'équilibre, se familiarisent avec les agrès aériens, s'initient à la manipulation d'objets.

Quel bonheur pour nos petits loups de faire à la fois le clown, le jongleur et l'acrobate !



Rentrée à TALUS'ARTS



La rentrée 2012-2013 de l'association Talus'arts confirme l'engouement grandissant de toutes les générations pour cette activité. A la fois ludique, révélateur de talents ou simplement divertissement et manière de se détendre, le dessin et la peinture s'adressent à tous ceux, débutants ou expérimentés, qui souhaitent acquérir des techniques de bases.

Ce ne sont pas moins de 13 adultes et 28 enfants qui suivent assidûment les cours dispensés par David BRUNET, professeur diplômé, qui initie aux différentes techniques de l'aquarelle, l'acrylique ou le pastel.

Les stages proposés pour les enfants ou les adultes à différentes périodes de l'année permettent de se sensibiliser ou de se perfectionner dans cet art.

Après la réussite du Festiv'arts sur l'orientalisme le 25 mai 2012, l'exposition d'automne au Domaine de la Selle a permis de lever le voile sur le thème 2012-2013, Louisiane, Amérique du Nord et Jazz. De nombreux visiteurs ont pu apprécier outre les dessins des enfants et adultes des œuvres personnelles.

L'ouverture de l'exposition aux nouveaux talents a permis d'apprécier la technique de cuisson de poteries le Raku et de découvrir les réalisations de Sylvie CAUDY.

Un rendez-vous automnale et une rentrée qui augurent d'une année riche et confirment le dynamisme de l'association.

Francelyne RULLIAT



Associations

La Christinière

Des rencontres formidables pour les résidents de la Christinière avec les deux clubs du 3e âge de Taluyers.

Comme chaque année, un loto doté par le CCAS a été organisé au sein de l'établissement de l'ACPPA. De nombreux lots ont été gagnés dans une ambiance joyeuse et conviviale. Mais surtout c'est un moment d'échanges et parfois de retrouvailles entre actuelles et anciennes adhérentes d'associations communales (club de scrabbles).

Un autre après-midi autour des jeux de société a eu lieu sans souci de résultats ni de concours, l'ambiance bon enfant était de rigueur et les plaisanteries au menu du jour.

Rendez-vous est pris pour 2013 et toujours dans la bonne humeur.



Saucisson à la grappe

Malgré un temps pluvieux, vous avez encore été nombreux à venir déguster notre fameux saucisson à la grappe.

Nous avons vendu 163 parts (saucisson, pomme de terre, fromage et pain) et 36 saucissons seuls. Notre bénéfice nous permet de renouveler le matériel (en 2012 nous avons acheté une friteuse et une crêpière) que nous prêtons gracieusement ainsi que l'apéritif au repas des Anciens et aux classes.

Nous remercions les personnes généreuses qui nous font un don lorsqu'elles nous empruntent du matériel. Ces dons nous aident à faire vivre notre association dont les ressources proviennent essentiellement du saucisson à la grappe.

Pour tout emprunt de matériel (vaisselle, matériels divers tels que crêpière, appareil à hot-dog, friteuse, barnum, sono...), contacter :

Raphaël CHOLLET 06.66.41.80.56

Marie-Claude MARET 06.62.18.40.85

Raymond CELLE au 06.74.72.09.35.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2013 !

Véronique MARY



Bibliothèque

Quel succès lors de la soirée diaporama présentée pour le 70ème anniversaire du Parachutage de la plaine de Berthoud. Les habitants intéressés par l'histoire de leur commune étaient nombreux au rendez-vous. Nous avons tous appris beaucoup ce soir-là. La majorité des spectateurs ignoraient l'existence de La Ferme-école des EIF (Eclaireurs Israélites de France) fondée en 1941 par Frédéric Hammel dit « Chameau ». Avec sa femme «Fourmi», ils ont offert assistance à de nombreux jeunes juifs et ce jusqu'en 1944.

Un grand merci à Messieurs Cheval et Ania pour la réalisation du diaporama ainsi que pour le prêt de documents authentiques et d'objets d'époque mais également à Lucette Verpilloux qui a eu la gentillesse d'exposer des photos et cartes anciennes du village.



La bibliothèque propose toujours des rencontres régulières : Les amateurs de littérature se réunissent pour partager leurs lectures autour d'un thé et d'une thématique.

Les prochains rendez-vous mijotés par Dominique auront lieu :

- le samedi 19 janvier à 10h30 avec des Roans Gourmands, à croquer, à déguster, à grignoter...
- le samedi 23 mars à 10h30 avec Yasmina Khadra
- le samedi 25 mai à 10h30 avec les polars francophones. Mrs Anne vous propose « Let's chat in English » ou des participants se réunissent après avoir visionné un film en V.O. pour discuter ... en anglais of course !

Si vous souhaitez réactiver vos connaissances ou si vous souhaitez entretenir votre anglais, rendez-vous le vendredi 25 janvier avec "Vertigo" d'Alfred Hitchcock, le mercredi 27 mars avec "A Beautiful Mind" de Ron Howard et enfin le mercredi 15 mai avec "Big Fish" de Tim Burton. See you !



Et si vous aimez les travaux d'aiguilles, vous pouvez rejoindre l'équipe des brodeuses - tricoteuses - crocheteuses qui se réunissent tous les 1er mardis de chaque mois à 20h.

Le club « De livres en aiguilles » est un partage de savoir-faire ou Nicole vous accueillera chaleureusement. Le dimanche 3 février à partir de 14h nous vous proposons de pratiquer des jeux de société en famille ou entre amis. L'équipe de bibliothécaires bénévoles accueille volontiers de nouveaux membres !

Que vous aimiez l'animation ou l'accueil du public, la lecture, les tâches administratives... Quel que soit votre domaine de compétences vous pouvez apporter votre aide, que ce soit ponctuellement ou régulièrement.

Dominique BONTE

La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 16h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h et le 1er mardi de chaque mois de 20h à 22h.

**Renseignements au 04 78 48 74 85,
taluyers.bibliotheque@gmail.com**



PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER
Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers

ACPPA **La Christinière**
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

Associations

Les mordus du théâtre

La comédie en 4 actes « Maudit héritage » présentée par l'équipe mi-novembre sur Taluyers et début décembre sur Grézieu le Marché dans le cadre des festivités du Téléthon aura, une fois de plus, été couronnée de succès.

Félicitations à l'équipe sur les planches et aux hommes de l'ombre qui ont contribué à cette réussite.

Un grand merci également à l'Ebénisterie Claër de Brignais pour sa participation par le prêt de mobilier ancien qui nous a permis de présenter un décor des plus appropriés à la pièce : un décor digne d'un château d'Écosse !

A bientôt pour de nouvelles aventures.

Pierre Nauroy



classe en 3

A l'aube de l'année 2013, pour ne pas rompre avec les us et coutumes du village, la classe en 3 s'organise pour faire la fête. La traditionnelle journée des classes se déroulera le dimanche 9 juin prochain.

Au menu : défilé en fanfare, apéritif sur la place du village et repas dansant à la salle d'animation.

Vous êtes nés en 1923, 33, 43, 53, 63, 73, 83, 93 et 2033, rejoignez nous.....

Plus de renseignements au 04 78 48 24 84 ou 04 78 48 20 58

Pierre Nauroy



REDON Yvette
SUPERETTE DU BOURG

54 Place de la Bascule
69 440 TALUYERS

Tél. : 04 78 48 20 78
ouvert 7 jours sur 7



PEUGEOT

Garage FLACHY – PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance – Carrosserie – Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com



Pompiers : Trois arrivées pour un départ

Depuis le 1er octobre 2012, trois nouvelles recrues ont rejoint notre effectif.

Solène, Romain et Florian sont tous les trois issus de la section JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) de Mornant, où ils ont commencé leur formation.

Florian, natif de Taluyers, suit les traces de son père, pompier depuis dix-neuf ans.

Solène et Romain viennent de Montagny.

De quoi assurer la relève de Bernard Thevenet qui prend sa retraite à la fin de l'année. Originaire du village, il intègre la caserne de Taluyers en 1977, à l'âge de dix-sept ans. Caporal-chef depuis 2001, il part après trente cinq ans de bons et loyaux services !

Magalie CAUDY



Les Prieurités Talusiennes

LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE

Comédie d'après William Shakespeare

« Deux couples d'amoureux transis, une dispute entre le roi et la reine des fées, une potion qui s'en mêle et une troupe de comédiens amateurs qui préparent une pièce pour le mariage d'un prince, tous vont s'entrecroiser dans cette forêt étrange, un peu magique, le temps d'une nuit d'été ensorcelante qui ressemble à un rêve. Mais la beauté du lieu est un fard : l'hiver s'est installé depuis une année, perturbant le cycle naturel. A l'origine de ce dérèglement : une réaction de la nature à la folie meurtrière des hommes... »

« Voici venue l'heure de la nuit d'où surgissent de vils esprits et où les fées fuient le soleil, pour adoucir votre sommeil. »
Acte V, scène 1

Ce grand spectacle de théâtre et de danse sera présenté dans le cadre du parc de Château Talluy.

LES PRIEURITES TALUSIENNES

Angèle Lebrun

Jean Pupier

Hélène Le Lay

<http://prieurites.blogspot.com>

rdv

jeudi 27 Juin
vendredi 28 Juin
samedi 29 Juin
dimanche 30 Juin



Dimanche 14 avril à partir de 8 heures
Inscriptions à la Salle d'animation

Sou des écoles

Le dimanche de la vogue, dans le quartier du Châter, entre deux averses, les gens ont pu profiter de la traditionnelle bourse aux jouets et articles de puériculture organisée par le Sou des Ecoles. Le café fumait et les bénévoles avaient préparé de succulents gâteaux et tartes salées qui ont fait le bonheur des exposants et visiteurs. Le Sou remercie ces personnes pour leur disponibilité.

La fameuse vente annuelle des brioches a remporté un vif succès. Merci aux équipes de bénévoles qui ont parcouru les rues de notre village et aux villageois pour leur sympathique accueil. Nous avons toujours besoin de monde pour cette manifestation, d'autant plus que le village s'est fortement agrandi.

Petit mouvement au sein de l'association : Sylvia PREBET a démissionné de son poste de présidente. Nous la remercions pour sa grande implication et sa disponibilité au Sou. Nous souhaitons la bienvenue à Sandrine CALIPPE qui la remplace et Emilie COURTY qui reprend le poste de vice-présidente.

Toute personne désirant s'investir pour une ou plusieurs manifestations sera la bienvenue. Les réunions sont ouvertes à tous.

Toute l'équipe du Sou des Ecoles vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.

Le Sou des Ecoles

A NOTER DANS VOS AGENDAS MANIFESTATIONS ET REUNIONS 2013 AVEC LE SOU

Mardi 8 janvier à 20h30 : réunion pour le carnaval

Jeudi 7 février à 20h30 : réunion pour la marche familiale, fête des mères

Samedi 16 février : défilé du carnaval ouvert à tous les enfants de Taluyers. Départ 14h devant la mairie. Goûter offert par le Sou à l'école primaire.

Jeudi 21 mars 20h30 : réunion pour la marche familiale, fête des mères, exposition

Mardi 2 avril 20h30 : réunion pour la marche familiale, exposition

Dimanche 14 avril : marche familiale

Jeudi 18 avril 20h30 : réunion pour la fête de l'école

Mardi 21 mai 20h30 : réunion pour la fête de l'école

Vendredi 24 mai : exposition aux écoles à 17h

Jeudi 13 juin 20h : réunion pour la fête de l'école

Samedi 22 juin : fête des écoles

Mardi 2 juillet 20h : préparation de la vogue

Mardi 17 septembre 20h30 : assemblée générale

Vendredi 27, samedi 28 septembre : vente de brioches

Vendredi 27, samedi 28, dimanche 29 septembre : vogue annuelle

Dimanche 29 septembre : bourse aux jouets dans le Châter

Damien
Devaux

Créateur de jardin

Paysagiste

- Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
- Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
- Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82
www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net

En route pour le 2ème contrat de rivière du Garon

Même si la commune de Taluyers est faiblement concernée par les risques d'inondation (origine de son nom talu : commune située sur un point haut), la qualité de l'eau nous concerne en premier lieu, quand on sait que notre principale source d'approvisionnement est la nappe phréatique du Garon située entre Saint Genis Laval et Grigny. Celle-ci alimente plus de 90 000 habitants pour 5 millions de m³ avec comme origine 50 % d'eau de pluie et 50 % d'eau de rivières.

Le bassin versant du Garon, c'est plus de 63 000 habitants pour 27 communes concernées.

Le 15 octobre 2012, les maires des 27 communes ont été invités à réfléchir aux perspectives financières du SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) à l'aube de la proposition de signature d'un 2ème contrat de rivière, car les enjeux sont énormes.

Les principaux objectifs du contrat de rivière sont :

- de tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines (réduction des flux polluants domestiques, agricoles, industriels, routiers),
- d'assurer la sécurité des personnes et des biens tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux,
- de pérenniser la gestion globale de l'eau.

La préparation du 2ème contrat de rivière nécessite la réalisation de fiches actions avec 3 volets :

- volet A : amélioration de la qualité de l'eau,
 - volet B : amélioration du fonctionnement et des usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau,
 - volet C : promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau.
- Les fiches actions résultent d'études préalables et surtout des évolutions réglementaires et prévues (DCE, SDAGE...).

Avant la signature du 2ème contrat de rivière en 2013, les élus et le comité syndical du SMAGGA auront des choix financiers importants à réaliser quand on sait que les 117 fiches actions, dont 86 avec une maîtrise d'ouvrage SMAGGA représentent un budget de 30 millions d'euros TTC, dont 23,6 millions d'euros pour les barrages et bassins de protection contre les crues.

Des choix pour l'avenir qui doivent nous rappeler que l'eau potable est un bien précieux à conserver et protéger.

Charles JULLIAN



ETS GUIZE PHILIPPE
Sur terre comme sur route

MOTOCULTURE VOITURE SANS PERMIS
48 chemin du puits, 69440 St Laurent d'Agny
tél. : 04 78 48 21 10 - Fax : 04 37 22 65 27
e t s . g u i z e @ o r a n g e . f r

Nouvelle signalétique sur l'aqueduc à Taluyers

Certains observateurs, parmi nos lecteurs, ont pu constater la présence nouvelle de panneaux à deux entrées du village, vers le Petit Bâtard et en Prapin, signalant le passage de l'aqueduc romain du Gier sur le territoire de la commune.

En effet cet ouvrage, dont la date de construction par les Romains n'est pas connue avec précision des archéologues, traverse toute notre région et en particulier le plateau mornantais. C'est pour baliser son trajet que le SIARG (Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc du Gier) avait décidé d'implanter ces panneaux dans tous les villages du Rhône concernés par ce monument. Sur Taluyers, ces vestiges sont peu visibles (à part un regard au pied d'une loge en Germanie) car le tunnel traversant la campagne passe en souterrain. Par contre, une vue récente par satellite (source Google Earth) nous permet d'en deviner la trajectoire sur notre village et d'apercevoir la loge concernée. En effet la végétation est légèrement plus claire au droit de la maçonnerie enfouie sous le sol (voir photo jointe).

Les principaux travaux de recherche sur la zone Mornant avaient été effectués de 1950 à 1980 par Noël Delorme (géomètre à Mornant) et Jean Burdy. Sur notre village, l'aqueduc vient de St Laurent d'Agny; après la traversée sous la cour et la maison de la ferme de Prapin, il amorce un large virage en Germanie parcourant 850 mètres sur Taluyers. Puis passant sous une loge, il livre à sa base une margelle d'un regard qui a conservé la base de son parement réticulé. Ensuite il prend la direction d'Orliénas (lieu dit Le Violon).

Pour les passionnés d'histoire locale, vous pouvez consulter l'ouvrage édité par l'Araire et PPM
« L'Aqueduc Romain du Gier - cartes postales et vues anciennes ».

Gérard CHOLLET



CEM
Concept

Adhésifs . Impression numérique . Création . Fabrication . Pose

VEHICULES
Décoration murale
TEXTILE
BACHE
ENSEIGNE vitrine
Panneaux signalétique

Tél. : 09 80 96 97 23
cemconcept@gmail.com
Port. : 06 68 09 67 67

559 rue des Carrières
ZA de la Ronze
69440 TALUYERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

copamo

Route de St Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

office de tourisme les balcons du lyonnais

Route de St Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

espace culturel jean carmet

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

espace emplois

- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

bureau informations jeunesse

- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

UTILES

nos élus

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.
Conseiller Général : Paul DELORME
Permanence mairie de Mornant
Sans RDV 9h00 à 11h00 - 1er vendredi du mois

veolia

25 allée des Châtaigniers
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

sdei assainissement collectif

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 0810.514.514
URGENCES - 0810.814.814.

erdf-grdf

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

point prefecture

6 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.05.19.

hotel des impots

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

caisse d allocations familiales

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h30
- 04.78.05.15.11.

pole emploi

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

MORNANT UTILES

piscine intercommunale

- 04.78.44.10.73

perception

- 04.78.44.01.20.

direction departementale des territoires

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

conciliateur

Monsieur CRISTALLINI
- 04.78.81.57.51.
Permanence Mairie de Mornant le 1er jeudi de chaque mois

assistante sociale

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.



Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux du Lyonnais

Depuis 2007, la Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux du Lyonnais, association de promotion des produits du terroir sur les Monts et Coteaux du Lyonnais poursuit ses missions, notamment pour renforcer l'identité du territoire à travers les produits et les savoir-faire.

Quelques chiffres clés pour l'année 2012 :

- 125 entreprises adhérentes,
- 95 professionnels rencontrés individuellement dont 7 porteurs de projets de produits locaux ;
- 260 mails envoyés sur l'année 2012 pour mettre en relation une offre et une demande en produits locaux et créer du développement économique ;
- 1 nouvelle filière « revendeurs de produits locaux » : 2 commerçants s'engagent à distribuer des produits issus des Monts et Coteaux du Lyonnais ;
- 4 réunions décentralisées organisées en mars dernier (Sain Bel, Vaugneray, Mornant et Pomeys) pour présenter les actions de la Marque depuis sa création mais aussi pour échanger sur les actions à mener et créer du lien entre les adhérents ;
- 3 événements pilotés par la Marque : la Fraîch'attitude en juin, la fête de la gastronomie en septembre et la semaine du Goût en octobre avec plus de 150 dégustations de produits locaux dans les Coteaux du Lyonnais ;
- 8 tenues de stands sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais ou sur Lyon ou sur Saint Etienne. Citons notamment les Rendez-vous de l'agriculture du Rhône à Marcy l'Etoile, le Comice des 4 cantons à Chazelles-sur-Lyon, la fête de la cerise à Bessenay, le temps des cerises à Confluence, la foire des Monts du Lyonnais à St Martin en Haut ;
- 2 partenariats événementiels : la Val'Lyonnaise à Vaugneray avec 1200 paniers remis à chaque coureur et la Coursière des Hauts du Lyonnais à St Martin en Haut ;
- 11 000 listes « adhérents Marque Le Lyonnais » distribuées (coordonnées des adhérents par filière) ;
- une centaine d'articles de presse depuis le début de l'année 2012 aura été une année importante aussi au niveau du travail

d'harmonisation des cahiers des charges, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, qui rappelle les grands principes de l'association et les exigences communes.

• **La fête de la gastronomie, une fête qui a « marqué » les esprits : Une partie des restaurateurs de la Marque Le Lyonnais Monts & Coteaux se sont réunis dernièrement pour dresser un bilan de la soirée « Cocktail des Chefs » qui s'est déroulée à Grézieu-la-Varenne, le 20 septembre dernier avec la participation de Mme Jacotte Brazier, marraine de l'évènement.**

Pour rappel, le cocktail des Chefs a rassemblé plus de 400 personnes et a permis de mettre en avant la cuisine savoureuse du terroir à base de produits locaux et de saison, grâce à la participation de 8 chefs restaurateurs adhérents à la Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux. De plus, l'intégralité des dons - 1510 euros - a été entièrement reversée à l'association des Restos du Cœur du Rhône.

A la suite de nombreux retours positifs et en prenant compte de quelques améliorations à apporter, une prochaine édition aura lieu en 2013 ! Le lieu est encore à définir...

Pour plus d'infos :

La Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux -
Mairie - 69850 ST MARTIN EN HAUT
Tél. 04 78 48 57 66 -
Mail : marquecollective@le-lyonnais.org
Du lundi au vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 17h.



Retrouvez toutes les coordonnées des adhérents sur le site www.le-lyonnais.org rubrique Rouge de Gourmandise.

Et suivez toute l'actu de la Marque en devenant fan de la page Facebook Made in Monts et Coteaux du Lyonnais



ESPACES VERTS
CHOPARD

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS
www.espacesverts-chopard.fr



Faites tondre votre pelouse,
tailler vos haies et
divisez votre facture par 2

Aux Jardins Services

Services
à la personne

Réduction
d'Impôts
de 50%

Les centres de loisirs de l'association loisirs en Pays Mornantais



L'Association Loisirs en Pays Mornantais, gestionnaire des centres de loisirs, accueille vos enfants de 4 à 12 ans tout au long de l'année.

Les inscriptions se font durant les permanences qui ont lieu tous les mardis de 16h à 18h30 au siège de l'association au 21 avenue du souvenir à Mornant.

L'accueil de loisirs de MORNANT est ouvert tous les mercredis de l'année et durant les petites vacances dans les locaux de l'école maternelle du « Petit Prince » de Mornant. Sur ces périodes, l'accueil de loisirs reçoit également les enfants du village de Taluyers avec l'accueil Pré et Post centre (les enfants sont accueillis dans la salle du Périscolaire de Taluyers le matin et le soir). La journée, ils sont accompagnés sur le centre de Mornant via un trajet en bus.

Benoît CAVELAN le directeur et son équipe d'animateurs, vous proposeront diverses activités manuelles, jeux sportifs, grands jeux, chasse au trésor, etc..., adaptés à chaque tranche d'âge : Les Bouts de choux (Maternelles) ; les P'tits loups (CP) ; les Scoobys (CE1/CE2) ; les Globes Trotters (CM1 et +).

Pour cette année 2012-13, le thème pour les mercredis est : Le Sport et Les Jeux ! Un autre thème est défini pour chaque période de vacances scolaires.

Et une sortie par période est programmée par groupe d'âge : Lasergame ; piscine à vagues ; patinoire ; musées ; escalade... Enfin, des projets sont mis en place en parallèle de tout cela : Création d'un journal avec sortie trimestrielle (le P'tit LPM !) organisation de séjour sportif et partenariats avec les espaces jeunes de Rontalon et St Maurice sur Dargoire.

Renseignements :
Sabine SPERY 04 78 44 17 02 ou 06 62 69 82 32
Adresse du siège social :
Association Loisirs en Pays Mornantais
21 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
Mail : centredeloisirlpm@orange.fr
Site : www.loisirsenspaysmornantais.fr



Noël des Nounous

Corine AUBLANC, représentante de l'Adamar (association des assistantes maternelles agréées du Rhône) à Taluyers, nous a offert, à nouveau, une soirée très agréable et sympathique pour le Noël des Nounous 2012.

Les enfants étaient invités à 17h30 à assister au spectacle de Martine, la Diseuse de Bonnes Aventures, qui nous a régalié de ses histoires sur le thème "la saison des grands frissons". Puis vers 18h15, les enfants ont appelé le Père Noël

qui a participé avec plaisir à une séance photos avant de distribuer leurs cadeaux aux 75 enfants présents. Petits et grands se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet confectionné par les assistantes maternelles de Mornant et Taluyers. Encore un grand merci à Corine qui organise chaque année ce moment très attendu par les enfants.

Véronique MARY



Des nouvelles de l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais

Un Talusien a exposé à l'office de tourisme des Balcons du Lyonnais.



De novembre à décembre 2012, l'office de tourisme des Balcons du Lyonnais a accueilli au clos Fournerau à Mornant l'exposition de Fabrice Ferrer : « Couleurs de vie, couleurs de vigne ». Auteur, photographe professionnel, Fabrice Ferrer travaille essentiellement pour le monde de l'entreprise avec une approche ponctuelle dans l'architecture. Cette exposition est la suite de l'ébauche d'un travail de reportage sur une année intitulé "les quatre saisons d'un vendangeur". Cette sélection de photos donne l'ambiance par leurs couleurs de l'environnement saisonnier des prises de vues et du regard coloré du photographe.

Fabrice Ferrer et Jean Eric Froment ont animé des ateliers photos de mai à décembre 2012. Quelques clichés photographiques de leurs élèves furent présentés à l'office de tourisme pour donner un petit aperçu de leurs travaux. Rendez-vous au printemps 2013 à l'office de tourisme des Balcons du Lyonnais pour connaître les dates des prochains ateliers photos.

La Carte Tip Top

Totalement gratuite, la carte Tip Top vous propose 37 prestations de loisirs de tourisme à prix mini dans le Rhône pour bouger, visiter, déguster ou vous détendre en couple ou en famille. Tout un programme à savourer pleinement en profitant d'une entrée gratuite pour une entrée adulte achetée (dans la limite d'une carte par famille).

Alors, venez vite retirer votre carte à l'office de tourisme ou commandez-la sur www.rhone-tourisme.com



Envie de connaître davantage votre village et ses alentours ?

L'office de tourisme des Balcons du Lyonnais vous propose des visites guidées adaptées à toutes vos envies (à partir de 8 personnes). Patrimoine, randonnée, gastronomie, il y en a pour tous les goûts !

Laissez-vous séduire par Taluyers et ses trésors architecturaux: prieuré et église romane, un ensemble fondé au XI^{ème} siècle. Accompagnés de notre guide, parcourez le sentier viticole à la fois pédagogique et ludique pour découvrir le vignoble des Coteaux du Lyonnais (Appellation d'Origine Contrôlée).

N'hésitez plus, contactez l'office de tourisme au 04 78 19 91 65 ou par mail à animation@otbalconslyonnais.fr.

Le calendrier des Randonnées Pédestres est disponible à l'office de tourisme dès la fin janvier.

Comme chaque année le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre édite le calendrier des randonnées du Rhône.

Le Mois de la Randonnée à Mornant

Le Comité Départemental des Randonnées Pédestres du Rhône organise le mois de la Randonnée sur la commune de Mornant en partenariat avec l'office de tourisme de mi-mai à mi-juin 2013.

Venez nombreux, profitez de la diversité des paysages et laissez-vous séduire par les chemins du Pays Mornantais.

Une rando patrimoine vous sera proposée en journée. Au programme, randonnée le matin, dégustation et repas à midi, découverte des richesses patrimoniales de Mornant l'après-midi.

Marine RUIILLAT





L'actualité des RAMI

Les Relais d'Assistants Maternels Itinérants (RAMI) sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans et à leurs accompagnateurs, familles, assistants maternels, sur inscription.

Les animatrices vous accueillent sur votre commune (ou toute autre commune) pour des ateliers d'éveil (musique, psychomotricité ...), selon un planning prédéfini, et généralement au rythme d'une fois tous les quinze jours.

Pour ce début d'année scolaire 2012-2013, les animatrices du RAMI ont proposé différents ateliers :

- éveil à la nutrition, en partenariat avec l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé, sur les communes de Soucieu en Jarrest et Mornant.
- des séances de psychomotricité à St Jean de Touslas, animées par Anne Louvel-Deloché, psychomotricienne.
- enfin, la formation communication, animée par Emmanuelle Bouvet, qui avait débuté en début d'année 2012 se poursuivra jusqu'au mois de décembre.

Le nouveau planning sera disponible dès la fin du mois de novembre au service petite enfance ou directement auprès des animatrices. Nous vous rappelons de bien vous inscrire à l'avance afin que vous puissiez avoir le choix du jour de votre venue (le nombre de places étant limité)

Le spectacle de Noël se déroulera le mercredi 12 décembre à la salle d'animation de St Laurent d'Agnay. Nous accueillerons cette année « Guy Prunier » qui nous proposera le spectacle « Trouvailles et cachotteries ». Deux séances seront proposées à cette occasion suivi d'un goûter, la première à 10h et la seconde à 15h30 sur inscription.

Les temps collectifs se termineront le vendredi 21 décembre pour reprendre le lundi 07 janvier.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

Les animatrices vous reçoivent au centre culturel à Mornant, service enfance/jeunesse/social, sur rendez-vous, pour des permanences d'accueil et d'information (contrats, convention collective.....).



contacts

RAMI SUD :

Sandrine GOUTAGNY/ Catherine BURSTEIN :
06.77.42.82.31

RAMI NORD :

Marine SEGURA : 06.75.71.49.50
rami@cc-paysmornantais.fr
www.cc-paysmornantais.fr

Opération TOGO

Danièle est mon ancien médecin. Vous pouvez lui faire confiance !

Elle est repartie faire de l'humanitaire au Togo il y a 2 ans.

Le dernier convoi est parti en décembre 2012.

Pour le prochain voyage, Marie Claude Maret collecte pour l'association AFORMETROP au Togo :

- Les téléphones portables
- Les ordinateurs portables
- Des médicaments

Par avance merci.

Contactez Marie Claude
Tel 04 78 48 26 56
06 62 18 40 85



Taluyers tout simplement

Etat civil 2012

Naissances

LABALLERY DIAS	Nina	18/12/2011
BERTRAND	Quentin	20/12/2011
VALDENNAIRE	Clar	11/02/2012
DELAIRE	Clément	20/02/2012
MALLEIN	Romane	04/03/2012
PETIT	Margot	05/03/2012
TAMISIER	Sarah	26/04/2012
CHAN	Sophia	30/04/2012
BELHOMME	Lou	06/05/2012
LEMOING	Eliott	10/05/2012
CHASTEL	Apolline	14/05/2012
BARBIER	Éva	22/05/2012
SEON	Allison	24/05/2012
VIAU	Giulia	04/06/2012
MANNEVY	Lana	21/06/2012
JAAOUANE	Anas	10/07/2012
CHACON	Zoé	28/07/2012
PEZET	Margaux	07/08/2012
MOIZIARD	Hugo	12/08/2012
CREZENSAC	Romane	19/08/2012
ESPEJO	Mélinda	31/08/2012
BOUSSARD	Ethan	05/09/2012
GUITTET	Maati	11/09/2012
OURDOUILLIE-AULAGNON	Flavie	14/09/2012
FERREIRA	Alessandro	20/09/2012
IAI	Éléna	22/09/2012
HEMZELLEC	Benjamin	01/10/2012
MARGOTTAT	Eyaël	22/10/2012
DEJOUX	Callie	24/10/2012
DEBERNARD	Giulian	29/10/2012
AUBRIOT	Jeanne	18/11/2012
GATIGNOL	Chiara	03/12/2012
GARCIA	Adélia	8/12/2012

Mariages

MAURY David	MOUSSIER Élodie	10/03/2012
ROULET Florian	COSTANTINO Jennifer	25/08/2012
MORELLE Christian	ROBERT Bernadette	01/09/2012
CONSOLIN Joël	LEBESSON Corinne	01/09/2012
POEX François-Xavier	GABET Candice	29/09/2012
SEON Baptiste	LABLANCHE Estelle	13/10/2012
BEAUMONT Patrick	SCHERR Christiane	27/10/2012
CATTENOZ Gilles	GAUTHIER Catherine	27/10/2012

Décès

RELYVELD épouse JOST	Anne, Catherine	23/12/2011
DUPRÉ	Jacques, René	24/12/2011
DARBON épouse MILLE	Émilie	01/01/2012
MAECHAL épouse CHAPELLE	Alphonsine, Louise	26/01/2012
MAULAVÉ épouse DEJOB	Louise, Marie, Françoise	03/02/2012
FILLION épouse BOUVIER	Renée, Clémence	12/02/2012
DEAL	Jean, Henri	15/02/2012
BALANCIN	Roger, Francis	08/03/2012
ROUSSET	Daniel, Michel	20/03/2012
TURRIN	Antonio	30/03/2012
DUMONT épouse MOUNIER	Berthe, Rosine, Maria	18/05/2012
GAUDIN épouse MENETEAU	Claudette, Jeannine	05/06/2012
TEYSSIER épouse BERGER	Marie, Eugénie	13/07/2012
LUGDER DELEPINE	Jacques, Ernest, Albert	18/07/2012
BONOD	Gérard, Antoine	05/08/2012
MENU épouse CHAPUT	Georgette, Roberte	19/08/2012
GARCIA épouse SOTERAS	Jeanne	09/09/2012
TAYOL	Roger, Jean	06/09/2012
BOURGUIGNON	Marius, Antoine, Benoît	15/09/2012
JANIN	Marcel, Désiré	18/09/2012
GOUDARD épouse ROLLAND	Germaine, Marguerite	14/10/2012
COUTURIER	Pierre, Etienne	16/10/2012
VIALLET épouse BROUTY	Rosa, Henriette	01/11/2012
MICHON épouse BOLUSSET	Andrée, Camille	01/11/2012
BARRA épouse THINET	Maddalena, Emilia	24/11/2012
REVERCHON épouse BOURETTE	Marie, Alexandrine	26/11/2012
GIROUD	Georges, Henri	07/12/2012

Animations 2013

janvier 2013				
Vœux du Maire	Municipalité	Salle d'animation	4- janv	19h
Repas des anciens	Municipalité/Comité des Fêtes	Salle d'animation	19- janv	12h00
Journée tripes	AMICALE BOULES	Amicale Boules	26- janv	11-13h & 17-19h
fevrier 2013				
Boudin Frites	ASPCMT	Place de la Bascule	10-févr	7h - 14h
Carnaval avec défilé dans le village	SOU des ECOLES	dans le village	16-févr	après-midi
mars 2013				
Puces de la Couturière	L'ATELIER PASSION	Salle d'animation	10-mars	9h à 18h
Nettoyage de Printemps	Municipalité	RV Mairie	23-mars	13h30-17h30
Sortie découverte des oiseaux	Université Villageoise	RV Mairie	24-mars	8h30-13h
avril 2013				
Challenge GUYOT-TAYOL	AMICALE BOULES	Amicale Boules	1-avr	14h
Concert de Printemps	ASSOCIATION MUSICALE	Salle d'animation	06-avr	18h00
Marche familiale	SOU des ECOLES	Salle d'animation	14-avr	8h
Stage foot enfants moins 15 ans	USTLMO	Stade	22/04 au 26/04	journée
Stage foot enfants 15/17 ans	USTLMO	Stade	29/04 au 03/05	journée
mai 2013				
Cérémonie Monument aux Morts	Municipalité	Monument aux Morts	8-mai	11h
Assemblée générale	COMITE des FETES	Salle des Associations	14-mai	20h30
Rassemblement motos	Moto Club Des 5	Parking du Prieuré	19-mai	8h à 20h
Exposition Projets écoles	SOU des ECOLES	Ecoles	24-mai	à partir de 16h30
Festiv'Arts	TALUS'ARTS	Salle d'animation	25-mai	à partir de 11h00+diner

Fleur & Apparence
(RonyFlore)

9 - 11 Av. du Souvenir - 69440 MORNANT
☎ 04 78 44 29 17

📶 à distance

Une fois la carte postale Fleur & Apparence
vous offre 20€ d'achat dans tout le magasin
13079 pièce de deuil - validité 1 an

QUINCAILLERIE MORNANTAISE

A. Esparcieux

CLÉ MINUTE

Outillage • Gaz
Droguerie • Jardinage
Arrosage pros et particuliers
Articles de pêche et de chasse



3 bd du Pilat - MORNANT
Tél. 04 78 44 09 31

Taluyers tout simplement

Associations 2013

ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	04.72.24.18.15
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Eric	ROMANO	Responsable	199 chemin de La Champine	69440	TALUYERS	04.78.48.52.47
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04:78:48:20:58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.01.29.50
ASSOCIATION PAROISSIALE	François	COUTURE	Président	156 Chemin Tavel	69530	ORLIENAS	04.72 31 06 13
BIBLIOTHEQUE Municipale	Dominique	BONTE	Présidente	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.24.76.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Emile	CROZIER	Président	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
COMITE des FETES	Raphaël	CHOLLET	Président	270 Rue Saint Marc	69440	TALUYERS	04.78.48.78.19
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orléans	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
Les Mordus (du Théâtre)	Pierre	NAUROY	Responsable	334 route du Paradis	69530	ORLIENAS	06.85.80.73.24
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	ST ANDEOL LE CHATEAU	04.78.81.29.96
LOISIRS TEMPS JEUNES Périscolaire	Cécile	MICHEL	Présidente	338 Rue de la Gaillardière	69440	TALUYERS	06.15.66.08.78
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Marie-Anne	HARGUINDEGUY	Présidente	133 Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.72.31.77.43
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondant	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SOCIETE de CHASSE	Henri	JULLIAN	Président	Lieu-dit "Prapin"	69440	TALUYERS	04.78.48.24.84
SOU des ECOLES	Sandrine	CALIPPE	Présidente	210 rue de la cordonnerie	69440	TALUYERS	04.78.44.29.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56

Associations 2013

OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de La Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agy	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
U.S.T.L.M.O	Laurent	MALLET	Président	Lieu dit PRAPIN	69440	TALUYERS	06.61.13.32.70
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de La Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42



GUYOT - CAVEAU Grégoire

Nous vous accueillons du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour vos diners, réceptions, mariages ou autres événements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des Coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une gamme très complète.

GUYOT
Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône
230 route des Fontaines 69440 TALUYERS Tél : 04.78.48.70.54
Fax : 04.78.48.77.31 contact@guyot-gourmet.com

www.guyot-gourmet.com



Guyot

Taluyers tout simplement

Démarches administratives

Les titres d'identité

La carte d'identité sécurisée (C.N.I.)

Elle est valable 10 ans.

Lieu : à la mairie du domicile.

Coût : gratuite, sauf en cas de renouvellement suite à perte ou vol (25 €).

Pièces à fournir :

2 photos couleur 35x45 Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005,

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,

- Facture EDF-GDF ou téléphone fixe de moins de 3 mois,

- Ancienne C.N.I., éventuellement déclaration de perte (si perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux),

- Certificat de nationalité française.

Pour les mineurs : idem + pièce d'identité des parents + livret de famille (en cas de divorce, le jugement). Présence obligatoire du mineur.

Le passeport biométrique

Il est valable 5 ans (pour les mineurs), 10 ans (pour les majeurs).

Lieu : à la mairie de Mornant, sur rendez vous

Coût :

- enfant de moins de 15 ans : 17 €,

- enfant entre 15 et 18 ans : 42 €,

- adulte : 86 €.

Pièces à fournir : voir en mairie

Autres démarches

• LES ELECTIONS

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année. Cependant, sachez que vous avez jusqu'au 31 décembre pour que votre inscription soit effective au 1er mars de l'année suivante.

Pour s'exprimer au suffrage universel, il faut être âgé de 18 ans révolu et être de nationalité française.

Pièce à fournir : passeport ou pièce d'identité et justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF par exemple).

Coût : gratuit.

• LE RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire.

Si retard, la régularisation est possible à tout moment jusqu'au 25e anniversaire.

En l'absence du jeune, un des parents peut faire la démarche.

Lieu : mairie du domicile.

Pièce à fournir : livret de famille.

• LEGALISATION DE SIGNATURE

Lieu : à la mairie.

Pièce à fournir : la signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal, avec carte d'identité.

Coût : gratuit.

Que demander en mairie ?

Pour chaque acte, des pièces spécifiques sont demandées. Retrouvez ci-après la liste de toutes les conditions à remplir et les justificatifs à fournir pour effectuer vos démarches sans souci.

L'état civil

• EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Lieu : à la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : indiquer nom, prénom, date de naissance + nom, prénom des parents. Présenter une pièce d'identité ou le livret de famille.

Coût : gratuit.

• EXTRAIT D'ACTE DE DECES

Lieu : à la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

Pièces à fournir : indiquer nom, prénom, date du décès.

Coût : gratuit.

• EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

Lieu : à la mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir : indiquer nom, prénom et date de mariage + nom, prénom des parents. Présenter une pièce d'identité ou le livret de famille.

Coût : gratuit.

• DECLARATION DE NAISSANCE

Lieu : à la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : certificat délivré par le médecin ou la sage-femme et le livret de famille ou une pièce d'identité des parents.

Délai : dans les 3 jours qui suivent l'accouchement.

Coût : gratuit.

• DECLARATION DE DECES

Lieu : à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : présentation du livret de famille du défunt ou de sa pièce d'identité et le certificat de constat de décès du médecin.

Délai : dans les 24 h qui suivent le décès.

Coût : gratuit.

• DOSSIER DE MARIAGE

Lieu : à la mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des deux fiancés (validité moins de 3 mois à la date du mariage), attestation de domicile et liste des témoins (majeurs).

Attention : des démarches particulières sont à effectuer pour les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides.

Délai : pièces à déposer au moins 1 mois avant le mariage.

Coût : gratuit.

• PACS

Lieu : tribunal d'instance de Lyon.

Coût : gratuit.

• CERTIFICAT DE CONCUBINAGE

Lieu : à la mairie du domicile.

Pièces à fournir : pièces d'identité et justificatifs de domicile des intéressés.

Coût : gratuit.

• DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

Lieu : à la mairie du domicile.

Coût : gratuit.

Chateau Taluy

Détente, Authenticité & Emotion

*Hotel de Caractère
Restaurant
Bistrot
Séminaires*



BISTROT
plats à partir de 7€
Plat du jour 10€

RESTAURANT
Menus à 27€/ 38€/ 50€

Jazz Club
le dernier jeudi du mois
Entrée 10€
Tapas 15 €

Bons Cadeaux
Expo Vente permanente
de peinture, sculpture, photos.

www.chateautaluy.com
contact@chateautaluy.com

144 Rue du pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 19 19 00

Départ de Sylvia Gotte

Vous la connaissez Sylvia, c'est une de nos trois secrétaires de mairie ! Efficace, enthousiaste, cet élément moteur quitte notre mairie pour partir pour un poste de secrétaire de mairie à Pomeys, village proche de son domicile.

Nous lui souhaitons une bonne réussite au service de ses nouveaux concitoyens.
Quelle chance, ils ont !



Le bateau part voguer

BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse
TALUYERS

Diffusion des matchs de l'



GRAND ÉCRAN

04 - 78 - 48 - 74 - 22

Infos pratiques

mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie.taluyers@cc-paysmornantais.fr

horaires d'ouverture

Lundi 9h-12h
Mardi 9h-12h et 16h-18h
Mercredi 9h-12h
Jeudi 9h-12h et 16h-18h
Vendredi 9h-12h et 14h-17h
Samedi 9h-12h

permanences

Le Maire et ses Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

navette

Une navette le Vendredi une fois par quinze jours pour Mornant. Service Gratuit.
Départ 9h30 Retour 11h30 devant la Mairie.
Vendredis 11 et 25 janvier 2013
Vendredis 8 et 22 février 2013
Vendredis 8 et 22 mars 2013
Vendredis 5 et 19 avril 2013
Vendredis 3 et 17 et 31 mai 2013

sante

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON 04 78 48 20 04
OLIVIER 04 78 48 20 04
Médecin de garde 04 78 44 03 03

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH 09 81 96 33 42

Infirmiers

Éric PATENAY 06.83.85.59.80
Adeline DURAND 04.78.57.92.09

ecole

Route de Berthoud
Ecole MATERNELLE 04.78.48.26.95
Mme DEVAUD
Ecole ELEMENTAIRE 04.78.48.75.47
Mme LOPEZ
RESTAURANT SCOLAIRE : 04.78.48.72.90
Amandine DHELLIN

agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

bibliotheque

Tél : 04.78.48.74.85
<http://bibliothequetaluyers.free.fr>

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
16h30 à 18h30	14h00 à 17h00	16h30 à 18h00	10h00 à 12h00

urgences

Pompiers 18
SAMU 15
Centre anti poison 04 72 11 69 11
Gendarmerie
de Mornant 04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numero appel gratuit 24/24 h) 119
Allo Violences Conjugales 3919
Urgence gaz 0810 224 000

marche

Place de la Bascule :
Mercredi matin et Vendredi matin

culte

Messe tous les 1er et 3ème
dimanches du mois



NOUVEAU

point S

Pas de stress. Il y a point S !

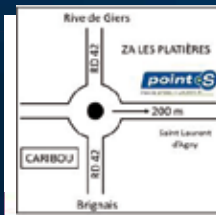
**L'ENTRETIEN AUTOMOBILE
TOUTES MARQUES**

**DES PRIX SERRÉS
TOUTE L'ANNÉE**



PNEUS AUTO – MOTO - 4X4 – VU

Entretiens : Révision – Vidange / Freinage /
Amortisseurs / Parallélisme / Échappement /
Etc..



**ZA LES PLATIÈRES
69440 MORNANT
04 78 19 98 49**

point S
Pas de stress. Il y a point S !

FBW
impressions

vous présente



www.sacpersonnalisable.fr

Le sac design "Made in Taluyers"





site internet

Toute la vie de votre village se trouve sur le site

www.taluyers.fr

Si vous souhaitez suivre l'actualité de Taluyers, inscrivez vous par mail à l'adresse :
webmaster.taluyers@gmail.com

